



REPUBLIQUE DU BENIN

FRATENITE-JUSTICE TRAVAIL



Ministère de l'Économie et des Finances

Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers

**Plan d'actions pour
l'amélioration de la gestion des
finances publiques**

2009 - 2013

Avril 2009

Table des matières

Table des matières	i
Table des abréviations et acronymes	iii
Introduction	1
Chapitre 1 : Synthèse des principales conclusions du rapport PEFA 2007	3
Dimension A : Crédibilité du budget	3
Dimension B : Couverture et transparence du budget	4
Dimension C : Cycle budgétaire	5
<i>Dimension C-1 : Budgétisation basée sur les politiques nationales</i>	5
<i>Dimension C-2 : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget</i>	5
<i>Dimension C-3 : Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers</i>	7
<i>Dimension C-4 : Surveillance et vérification externe</i>	7
Dimension D : Pratiques des bailleurs de fonds	8
Chapitre 2 : Démarche d'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration de la gestion des finances publiques 2009-2013	10
Chapitre 3 : Plan d'actions 2009-2013 pour l'amélioration de la gestion des finances publiques	11
Composante 1 : Politiques Macroéconomiques et Fiscale, Planification.....	11
Composante 2 : Formulation du Budget	15
Composante 3: Préparation du budget.....	19
Composante 4 : Exécution budgétaire.....	22
Composante 5a : Collecte des Revenus - Direction Générale des Douanes	27
Composante 5b : Collecte des revenus - Impôts et Domaines.....	33
Composante 6 : Mobilisation des Ressources Extérieures et Gestion de la Dette Publique Extérieure et Obligataire – CAA.....	39
Composante 7 : Solde et Pension	41
Composante 8a : Passation des Marchés Publics – DNMP	43
Composante 8b : Passation des marchés publics – CNRMP.....	48
Composante 9 : Comptabilité Publique et reddition des comptes.....	52
Composante 10 : Contrôle interne	57
Composante 11 : Contrôle Externe.....	63
Composante 12 : Contrôle législatif.....	70

Composante 13 : Capacité de Formation - Direction des Ressources Humaines et Centres de Formation.....	73
Composante 14 : Cadre légal et réglementaire cohérent - Conseiller Technique Juridique du Cabinet du Ministre	76
Composante 15 : Système électronique de gestion de l'information (SIGFIB, ASTER, SYDONIA).....	81
Composante 16 : Coordination, suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre des actions de réforme	83
Chapitre 4 : Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi d'exécution du plan d'action	84
L'unité de gestion de la réforme.....	84
Le comité national de pilotage	85
Le comité technique mixte	86
Synthèse du rôle et des responsabilités des organes	86
Annexes	a
A1 : Estimation du Coût de la réforme.....	a
A2 : Liste des personnes et des institutions ayant contribué à l'élaboration du plan d'actions.....	b

Table des abréviations et acronymes

AN	: Assemblée Nationale
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CAPAN	: Cellule d'analyse des Politiques de Développement de l'Assemblée Nationale
CaR-GBAR	: Cadre de Réforme de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats
CDC	: Chambres des comptes
CDMT	: Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CF	: Contrôle financier
CF(AN)	: Commission des Finances de L'Assemblée Nationale
CM	: Conseil des Ministres
CNE	: Commission Nationale de l'Endettement
CNPE	: Comité National de Politique Économique
CNRMP	: Commission Nationale de Régulation des Marchés Publics
COFOG	: Classification des fonctions de l'administration
CONAFIL	: Commission Nationale des Finances locales
CPMP	: Cellule de Passation des Marchés Publics
CSPEF	: Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers
CT	: Collectivité territoriale
DAEP	: Direction de l'Analyse Économique et de la Prévision
DC	: Direction de Cabinet
DCCE	: Direction de la Centralisation des Comptes de l'État
DEB	: Direction de l'Exécution du Budget
DGAE	: Direction Générale de l'Analyse Économique
DGAT	: Direction Générale de l'Administration Territoriale
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCPÉ	: Direction Générale de la Comptabilité Publique de l'Etat
DGDDI	: Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

DGFP	: Direction Générale de la Fonction Publique
DGID	: Direction Générale des Impôts et des Domaines
DGRHFP	: Direction Générale des Ressources Humaines de la Fonction Publique
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DMRE	: Direction de la Mobilisation des Ressources Extérieures
DNMP	: Direction Nationale des Marchés Publics
DOI	: Direction de l'Organisation et de l'Informatique
DPB	: Direction de la Préparation du Budget
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSAEP	: Direction du Suivi et de l'Assistance aux Entreprises Publiques
ETARB	: Équipe Technique d'Appui à la Réforme Budgétaire
FNRB	: Fonds national de retraite du Bénin
FRPC	: Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
FUR	: Fichier Unique de Référence
GFP	: Gestion des finances publiques
GFS	: Statistiques des finances publiques
IFU	: Identifiant Fiscal Unique
IGE	: Inspection Générale d'État
IGF	: Inspection Générale des Finances
IGSEP	: Inspection Générale des Services des Établissements Publics
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
LORLF	: Loi organique relative aux lois de finances
MDA	: Ministères, départements et agences
MDCB	: Ministère Délégué Chargé du Budget
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MOSARE	: Modèle de Simulation et d'Analyse des Réformes Économiques
MRAI	: Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle
MSFP	: Manuel de Statistiques des Finances Publiques
MTFP	: Ministère du Travail et de la Fonction Publique

PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability
PM	: Pour mémoire
RFD	: Receveur départemental des finances
RGF	: Recette Générale des Finances
RND	: Recette Nationale des Douanes
RNI	: Recette Nationale des Impôts
SGM	: Secrétariat Général du Ministère
SIGFIP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SOCA	: Service de l'Ordonnancement et de la Comptabilité Administrative
TOFE	: Tableau des opérations financières de l'État
TPU	: Taxe Professionnelle Unique
PTF	: Partenaire technique et financier
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

Introduction

Depuis le début des années 2000, le Bénin a poursuivi de nombreuses réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques. Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont accompagné le gouvernement dans la mise en œuvre de ces réformes et ont aussi fait la promotion d'une variété d'instruments de diagnostic des systèmes de gestion des finances publiques.

Le gouvernement du Bénin et les PTF ont appliqué la méthodologie PEFA pour conduire une évaluation de la performance de la gestion des finances publiques en septembre 2007. Ce rapport dresse un état des lieux du système de Gestion des Finances Publiques (GFP) béninois sur la base d'indicateurs de performance qui couvrent les différentes dimensions de la gestion des finances publiques. L'objectif de cette évaluation est de permettre aux autorités béninoises et aux PTF de disposer de valeurs de référence à partir desquelles seront mesurés les progrès futurs en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques.

L'évaluation PEFA-2007 est centrée sur les pratiques en matière de gestion de finances publique de l'année 2007 et, pour l'analyse des données, sur les trois exercices précédents (2004 à 2006). Elle se traduit par une notation de 28 indicateurs de haut niveau et de 3 indicateurs qui portent plus directement sur les pratiques des bailleurs de fonds selon la méthodologie et les barèmes décrits dans le manuel diffusé par le secrétariat du PEFA en juin 2005.¹

Le Plan d'Actions 2009-2013 pour l'amélioration de la gestion des finances publiques a été préparé par une équipe de Cadres supérieurs de l'administration publique béninoise². Les actions prioritaires identifiées reposent sur les analyses et les recommandations de plusieurs rapports dont:

- ✓ Évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA (FED-SOFRECO, 2007);
- ✓ Aide Mémoire portant sur des Propositions pour un Plan d'Actions de Réformes de la Gestion des Dépenses Publiques (FMI, 2006);
- ✓ Cadre de Réformes de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats (CaR-GBAR) adopté par Décret N° 2005-789 du 29 décembre 2005 (MEF, 2005);
- ✓ Rapport d'évaluation de la gestion des finances publiques selon la méthodologie CFAA et son plan d'actions (Multi-bailleurs, 2005);

¹ Secrétariat PEFA (Juin 2005). Cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques. Banque mondiale, Washington D. C.

² La liste des personnes et des institutions ayant contribué à l'élaboration du Plan d'action figure à l'Annexe 1.

✓ Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (Gouvernement du Bénin, 2007).

Ainsi, les actions proposées dans le plan d'action pour l'amélioration de la gestion des finances publiques s'inscrivent dans un cadre logique de réalisation des objectifs de la SCRP.

Le Plan d'Actions est divisé en quatre (4) sections excluant cette introduction. La première section présente la synthèse des analyses contenues dans le rapport PEFA-2007. La seconde rappelle brièvement la démarche qui a permis l'élaboration du Plan d'Actions. Les sections 3 et 4 présentent respectivement les actions retenues selon les quatre (4) grandes dimensions essentielles d'un système de gestion des finances publiques et le cadre institutionnel qui permettra de coordonner la mise en œuvre et le suivi d'exécution du Plan d'Actions.

Ce plan d'actions représente pour le Gouvernement le cadre unique de référence pour les réformes des finances publiques et le dialogue avec les PTF.

Synthèse des principales conclusions du rapport PEFA 2007

Le rapport PEFA présente un diagnostic du système de gestion des finances publiques selon quatre (4) dimensions, soit :

- ❖ Dimension A : Crédibilité du budget
- ❖ Dimension B : Couverture et transparence du budget
- ❖ Dimension C : Cycle budgétaire incluant :
 - C-1 : *Budgétisation fondée sur les politiques nationales*
 - C-2 : *Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget*
 - C-3 : *Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers*
 - C-4 : *Surveillance et vérification externe*
- ❖ Dimension D: Pratiques des bailleurs de fonds

Ses conclusions sont reproduites ci-dessous.

Dimension A : Crédibilité du budget

Les objectifs en matière de recettes sont réalisés de manière satisfaisante et, globalement, le gouvernement parvient à contenir les dépenses dans les limites imposées par le budget. Toutefois le taux de réalisation de ces dépenses reste significativement en dessous des dotations initiales.

L'indicateur sur le respect de la répartition initiale montre une modification significative de cette répartition après exécution du budget. Cette situation résulte de l'importance relative des dotations non réparties dans les lois de finances initiales.

Un important volume d'arriérés de paiement (hors salaires) avait été accumulé et a été entièrement payé en 2007 grâce à un emprunt d'État. Cependant en l'absence d'un système de suivi des arriérés conforme aux normes de l'UEMOA, le risque d'une nouvelle accumulation n'est pas totalement écarté.

Ces indications montrent que le budget est crédible mais que cette crédibilité pourrait être renforcée par une limitation des dotations non réparties et par un meilleur suivi des instances de paiement.

Dimension B : Couverture et transparence du budget

Les classifications budgétaires sont conformes aux normes de l'UEMOA et permettent de décrire l'affectation des ressources de manière claire et détaillée. Cependant les projets de budget comportent des montants significatifs de charges non réparties au niveau global et aussi au niveau du budget de chaque institution.

La documentation qui accompagne les projets de loi de finances ne comporte pas toutes les données permettant une analyse du budget en rapport avec les données macroéconomiques, la situation financière réelle (niveau d'endettement, disponibilités de trésorerie et les plans mensualisés de trésorerie). Elle n'est pas conforme aux dispositions des Directives de l'UEMOA.

Les projets de budget ne sont pas accompagnés de la présentation de toutes les ressources et dépenses publiques exécutées par les administrations autres que l'administration centrale.

Certaines ressources de l'administration centrale dont le montant est difficile à évaluer, ne sont pas retracées dans le budget. Cette situation amoindrit la couverture du budget.

Les règles en matière de dotation et de répartition des ressources entre les collectivités territoriales sont établies, mais le dispositif manque de transparence en raison des faiblesses en matière de production et de communication des informations. Le suivi et l'encadrement des budgets et des risques financiers des collectivités territoriales (communes), ne sont pas correctement assurés.

Il en est de même pour la surveillance budgétaire globale imputable aux autres entités du secteur public.

L'accès à l'information budgétaire est difficile. Le volume de la documentation budgétaire et le manque de présentation des données sous forme synthétique ne facilitent pas la diffusion. Le recours par l'administration aux sites Internet n'est pas encore suffisamment pratiqué pour la diffusion des données.

Dimension C : Cycle budgétaire

Dimension C-1 : Budgétisation basée sur les politiques nationales

Un effort a été entrepris depuis 2000 pour l'élaboration de budgets programmes pour chaque ministère, traduisant les politiques sectorielles. Les budgets annuels des ministères (budgets de moyens) sont mis en cohérence avec ces programmes. Cela permet d'inscrire de façon relativement correcte ces budgets dans une perspective pluriannuelle. Toutefois les insuffisances demeurent en raison de la préparation tardive des cadrages macroéconomique et budgétaire globaux et du manque de prévisibilité des appuis financiers extérieurs.

Le processus de préparation des budgets programmes associe l'ensemble des services des ministères (administration centrale et services déconcentrés). Une coordination étroite existe entre les services du MDEF et les autres ministères dans le processus de préparation du budget. Cependant la lettre de cadrage qui fixe les plafonds de dépenses pour chaque ministère intervient trop tardivement pour permettre une finalisation de la préparation du budget dans des conditions satisfaisantes.

Dimension C-2 : Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget

Les obligations douanières sont globalement compréhensibles. En revanche, les obligations fiscales des contribuables demeurent opaques : les règles d'imposition sont complexes et souvent imprécises. L'information sur les obligations fiscales et douanières est difficilement accessible. Les agents de l'administration fiscale disposent d'importants pouvoirs discrétionnaires. Des voies et procédures de recours administratifs existent mais ne sont pas usitées.

Le dispositif d'immatriculation des contribuables présente de sérieuses difficultés. Il repose sur un identifiant inadapté de l'Institut national de la statistique. Un nouveau système a été défini mais n'est pas encore opérationnel. En outre, la procédure de prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus et bénéfices alourdit le système.

La qualité du recouvrement fiscal est amoindrie par l'importance des arriérés de recouvrement, et la subsistance de rétention de recettes par certaines régies de recettes de service au niveau des MDA.

La Caisse Autonome d'Amortissement assure un suivi de qualité de la dette publique et des engagements de l'État. Un dispositif, basé sur une Commission nationale de l'endettement assure la prise en compte institutionnelle de la dette et du risque qui y est associé.

Un dispositif existe aussi pour la gestion de la trésorerie de l'État. Mais ses outils, notamment en matière de prévisions de ressources, ne sont pas développés.

De grandes difficultés subsistent quant à la maîtrise de la charge salariale en raison de l'absence de systèmes d'enregistrement et de suivi efficaces des effectifs salariés, et des insuffisances en matière de programmation et d'exécution des dépenses salariales.

Les procédures de contrôle pour les dépenses de matériels sont relativement correctes mais peuvent être encore améliorées par une documentation des procédures d'exécution plus étayée et mieux diffusée. Une meilleure maîtrise peut par ailleurs être obtenue en limitant le recours aux procédures exceptionnelles, qui reste important.

Le suivi et l'encadrement des marchés publics ont été améliorés depuis la réforme de 2004 qui a renforcé les dispositifs administratifs et de contrôle, notamment par la création de la Commission nationale de régulation des marchés publics. Le système connaît encore des insuffisances telles celles portant sur le rôle des Cellules de passation des marchés publics installées dans les ministères et institutions, ou encore celles relatives à l'information sur les recours. La transposition, en cours, des Directives de l'UEMOA permettrait d'éliminer ces imperfections.

Il n'existe pas de système d'actualisation des prévisions en cours d'exécution du budget. La mise en place des crédits pour les périodes infra annuelles continue à être réalisée sans les actualisations de prévisions en rapport avec les ressources réellement disponibles. Le système de prévisions mensualisées prévu par la Lettre de notification de crédits du budget 2007 n'est pas encore opérationnel. L'efficacité des contrôles internes est aussi amoindrie par le recours encore excessif, bien que fortement réduit lors des derniers exercices budgétaires, aux procédures de dépenses sans ordonnancement préalable.

Le dispositif en matière de vérification interne est en cours de renforcement avec la remise en fonction et la restructuration de l'Inspection Générale de l'Etat. Actuellement, seule l'IGF est pleinement opérationnelle et exécute des vérifications conformes aux normes internationales. Ses moyens sont limités comparativement à l'étendue de ses missions et ses recommandations ne sont pas entièrement suivies d'effet.

Dimension C-3 : Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers

Les opérations de rapprochement des comptes bancaires (à la Banque centrale et dans les banques commerciales) avec les comptabilités des comptables du Trésor, se font régulièrement tous les mois.

Il n'y a pas de suivi régulier ou ponctuel des ressources reçues par les prestataires de services périphériques de base (centres de santé et écoles primaires).

La production des états de suivi infra annuel et annuel de l'exécution du budget repose sur les données du système SIGFIP. Ce dernier nécessite une remise en état des dispositifs de vérification automatique et de fiabilisation des enregistrements.

Les états financiers connaissent des insuffisances en relation avec les dispositifs informatiques utilisés. La comptabilité de l'État est tenue simultanément sur deux systèmes (ASTER et WMONEY) mais de manière incomplète et non fiabilisée.

Les insuffisances liées aux systèmes informatiques empêchent l'élaboration, dans des délais opportuns, des comptes administratifs et de gestion.

Dimension C-4 : Surveillance et vérification externe

Des dispositions constitutionnelles empêchent le développement et l'adaptation des capacités de la Chambre des Comptes à l'étendue des missions qui lui sont assignées en matière de contrôles externes. Ses interventions sont encore limitées en attendant les modifications juridiques déjà prévues.

L'Assemblée nationale examine le projet de budget de manière organisée mais dispose de peu de temps et de documentation pour assurer un contrôle efficace sur les politiques et équilibres soumis à son approbation. Son intervention sur l'exécution des budgets est limitée par son manque d'organisation pour l'examen des lois de règlement et par les retards pris dans la préparation de ces lois.

Dimension D : Pratiques des bailleurs de fonds

Des efforts ont été entrepris au cours des deux dernières années pour l'amélioration de la coordination des partenaires et l'alignement sur les procédures nationales. Un groupe « Appui Budgétaire Conjoint pour la stratégie de Réduction de la Pauvreté » (ABC-RP) a été mis en place. Il réunit 4 partenaires.³ Mais la prévisibilité de l'aide est toujours insuffisante.

Les PTFs s'efforcent de respecter les principes de la Déclaration de Paris en matière d'alignement et d'harmonisation. La programmation de leurs appuis projets s'effectue le plus souvent dans le cadre de la préparation des projets de budget.

Les PTFs s'alignent aussi sur les procédures nationales en matière de passation des marchés, mais se réfèrent toujours à leurs propres procédures pour les enregistrements comptables et les paiements, les vérifications et le suivi.

Le tableau 1 présente la notation obtenue par le Bénin selon les indicateurs PEFA en 2007.

³ Le nombre actuel de partenaires impliqué dans le groupe ABC-RP est de sept (7).

Tableau 1 : Notation du Bénin selon les indicateurs PEFA en 2007

Indicateurs sur la Performance de la Gestion de Finances Publiques		Méthode de notation	Notes par composante				Note Globale
			i	ii	iii	iv	
A - RESULTATS DU SYSTÈME DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES: CREDIBILITE DU BUDGET							
PI-1	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1					B
PI-2	Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	M1					C
PI-3	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1					B
PI-4	Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses	M1	A	C			C+
B. SPECIFICITES TRANSVERSALES: COUVERTURE ET TRANSPARENCE							
PI-5	Classification du budget	M1					C
PI-6	Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	M1					C
PI-7	Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale	M1	D	C			D+
PI-8	Transparence des relations budgétaires intergouvernementales	M2	C	C	D		D+
PI-9	Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public	M1	D	C			D+
PI-10	Accès du public aux principales informations budgétaires	M1					C
C. CYCLE BUDGÉTAIRE							
C-1 Budgétisation basée sur les politiques publiques							
PI-11	Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget	M2	D	C	A		C+
PI-12	Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques	M2	B	A	B	B	B+
C-2 Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget							
PI-13	Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables	M2	D	C	C		D+
PI-14	Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane	M2	C	C	B		C+
PI-15	Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières	M1	D	B	D		D+
PI-16	Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	M1	C	C	C		C
PI-17	Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties	M2	B	C	C		C+
PI-18	Efficacité des contrôles des états de paie	M1	D	D	D	D	D
PI-19	Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics	M2	A	C	B		B
PI-20	Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales	M1	C	C	C		C
PI-21	Efficacité du système de vérification interne	M1	C	B	C		C+
C-3 Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers							
PI-22	Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes	M2	B	D			C
PI-23	Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires	M1					D
PI-24	Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année	M1	C	C	C		C
PI-25	Qualité et respect des délais des états financiers annuels	M1	C	D	C		D+
C-4 Surveillance et vérification externes							
PI-26	Etendue, nature et suivi de la vérification externe	M1	D	D	D		D
PI-27	Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif	M1	B	B	B	C	C+
PI-28	Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif	M1	D	D	D		D
D. PRATIQUES DES BAILLEURS DE FONDS							
D-1	Prévisibilité de l'appui budgétaire direct	M1	D	D			D
D-2	Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et l'aide-programme et établissement des rapports y afférents	M1	B	D			D+
D-3	Proportion de l'aide gérée sur la base des procédures nationales	M1					C

Source : FED-SOFRECO (2007) Evaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA.

Démarche d'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration de la gestion des finances publiques 2009-2013

L'élaboration du Plan d'Actions 2009-2013 pour l'amélioration de la gestion des finances publiques est le résultat d'un processus participatif auquel ont pris part plusieurs structures de l'Administration, notamment les Ministères en charge des finances, de la réforme administrative et de la fonction publique, la Commission Nationale de Régulation des Marchés Publics, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Le processus d'élaboration du plan d'actions a démarré par un atelier technique dont les objectifs étaient : (1) de renforcer l'appropriation du processus et le contenu du rapport PEFA par les cadres supérieurs de l'administration béninoise et (2) de préparer les éléments clés du plan d'actions 2009-2013 qui permettra de corriger les faiblesses du système de gestion des finances publiques au Bénin. Plus spécifiquement, la démarche a suivi les six (5) étapes suivantes :

- ✓ **Étape 1 :** Revue en atelier de la démarche méthodologique d'élaboration du rapport PEFA dans le contexte de l'approche de Gestion axée sur les résultats (GAR) et de la Déclaration de Paris ;
- ✓ **Étape 2 :** Analyse détaillée du contenu du rapport PEFA 2007 du Bénin en groupes de travail ;
- ✓ **Étape 3 :** Identification de toutes les réformes et interventions en cours dans le domaine de la Gestion des Finances Publiques (GFP) ;
- ✓ **Étape 4 :** Identification des réformes et mesures complémentaires à mettre en œuvre pour améliorer les performances dans la GFP ;
- ✓ **Étape 5 :** Élaboration d'une série de tableaux selon les dimensions PEFA servant de base à la préparation du Plan d'Actions 2009-2013.

Il convient de relever que ces travaux qui ont conduit à la première version du plan d'actions ont bénéficié du soutien technique et financier de l'Ambassade du Danemark. Des améliorations ont été ensuite apportées à ce document initial grâce à une assistance technique obtenue sur financement du projet Appui Conseil Macro Économique pour la Réduction de la Pauvreté de la GTZ. Les travaux susmentionnés ont été ensuite revus par une équipe temporaire de mise en œuvre de la réforme, constituée par le Ministre de l'Économie et des Finances, pour donner naissance au présent document.

Plan d'actions 2009-2013 pour l'amélioration de la gestion des finances publiques

Le présent Plan d'Actions est structuré en seize (16) composantes dont la dernière concerne l'appui au fonctionnement de l'Unité des Gestion de la Réforme.

Composante 1 : Politiques Macroéconomiques et Fiscale, Planification

La DGAE, à travers sa Direction de la Prévision, doit établir les projections macro-économiques, les prévisions financières et les objectifs budgétaires compatibles avec les contraintes économiques. A ce titre, la DGAE dispose du Modèle de Simulation et d'Analyse des Réformes Economiques (MOSARE) pour effectuer les cadrages macroéconomiques et les simulations d'impact des mesures de politiques économiques. La Direction Générale de l'Analyse Economique (DGAE) connaît des problèmes liés à l'actualisation des bases de données nécessaires au fonctionnement de son modèle de simulations. Ces insuffisances expliquent en partie les retards dans l'établissement des Notes d'Orientations Budgétaires (NOB) et des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) utilisés pour les lettres de cadrage budgétaire.

Outre la nécessité de stabiliser la Direction de la Prévision en mettant en place un plan de recrutement et de formation, un des objectifs principaux est de mieux articuler les prévisions macro-économiques avec l'évolution de la conjoncture. Il est prévu pour ce faire de réaliser au moins trois prévisions par an. Une meilleure articulation de ces prévisions avec la balance des paiements est aussi nécessaire : niveau d'endettement – cf composante concernant la mobilisation de l'aide extérieure et le rôle de la CAA- et prévision de flux. D'autre part, la Direction de la Prévision souhaite renforcer sa capacité d'analyse dans au moins deux domaines principaux :

- la simulation de l'impact des politiques budgétaires et fiscales sur la répartition des revenus, par l'articulation d'un modèle d'équilibre général calculable avec le MOSARE,

- une meilleure prise en compte des situations des différents secteurs de l'économie et notamment du secteur de l'énergie, dans les travaux de prévisions et de simulations économiques.

But de la composante: Soutenir des politiques économiques et fiscales stables basées sur des analyses de haute qualité permettant de définir un plafond budgétaire réalisable.

Résultats attendus : Les prévisions macro-économiques à court terme sont affinées, stabilisées puis l'analyse de l'impact des politiques budgétaires et fiscales sur la pauvreté améliorée.

Intrants : DGAE, recrutement d'un macro-économiste tous les ans, organisation de formations en macroéconomie (5 personnes pour deux semaines pendant deux ans), Direction de la Mobilisation des Ressources Extérieures, PTFs, PNUD et GTZ, INSAE.

Indicateurs : Dotation budgétaire ; Procédure de recrutement d'un macro-économiste approuvée et réalisée ; Au moins une session de formation par an ; Modèle EGC calibré - trois experts formés à l'utilisation du modèle.

Résultat opérationnel : Diffusion de prévisions à trois ans tous les quatre mois ; Note présentant la comparaison des prévisions d'évolution de la dette et note présentant les prévisions de flux financiers liés à l'aide extérieure ; Des analyses micro simulées sont réalisées chaque année et consignées dans la NOB ; L'effet des mesures de politiques économiques sur la pauvreté est simulé chaque année et consigné dans la NOB ; 2 études sectorielles ou études d'impact par an.

Tableau 1 : Politiques Macroéconomiques et Fiscale, Planification

Objectif	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif : <i>Stabiliser et affiner les prévisions macro-économiques à court terme, et améliorer l'analyse de l'impact des politiques budgétaires et fiscales sur la pauvreté</i>	Action 1 : <i>Mettre en place des prévisions macro-économiques tenant compte des changements de la conjoncture</i>	Trois prévisions macroéconomiques par an à partir de 2010. Les indicateurs du suivi de la conjoncture économique sont calculés chaque trimestre. La note de conjoncture est éditée et diffusée à bonne date.	DGAE, recrutement d'un macro-économiste tous les ans, organisation de formations en macro-économie (5 personnes pour deux semaines pendant deux ans)	1-Dotation budgétaire, 2-Procédure de recrutement d'un macro-économiste approuvée et réalisée, 3-au moins une session de formation par an.	Diffusion de prévisions à trois ans tous les quatre mois.	2009 et annuel	Budget national (recrutement), et PTFs (formation), Note: FMI/AFRITAC	24	
	Action 2 : <i>Mieux articuler les prévisions macro-économiques avec les prévisions de balance des paiements</i>	Comparaison des prévisions d'évolution de la dette (DGAE) et des prévisions de la CAA ; améliorer la prise en compte des prévisions de flux liés à l'aide extérieure (engagements et décaissements)	DGAE, Direction de la Mobilisation des Ressources Extérieures, PTFs	Circulaire interne établissant l'objectif et les modalités (2009)	Note présentant la comparaison des prévisions d'évolution de la dette et note présentant les prévisions de flux financiers liés à l'aide extérieure	2009 et annuel	Budget national	0	
	Action 3 : <i>Connexion d'un Modèle d'Équilibre Général Calculable au MOSARE (Modèle...)</i>	Arrimage du MEGC au MOSARE est réalisé et fonctionnel	DGAE, PNUD et GTZ (en cours) + 1 session de formation	Modèle EGC calibré - trois experts formés à l'utilisation du modèle	Des analyses micro simulées sont réalisées chaque année et consignées dans la NOB	2008 & 2009	PNUD, GTZ	23	
	Action 4 : <i>Capacité à simuler l'impact des politiques budgétaires et fiscales sur les ménages et la pauvreté</i>	Actualisation de la matrice de comptabilité sociale pour le Bénin, et construction d'un module de simulation, articulé avec le MOSARE afin d'analyser l'impact des politiques budgétaires et fiscales sur la pauvreté	DPC, INSAE, Assistance technique extérieure,	Rapport d'étude, et mise en place du module, réalisation de simulations.	L'effet des mesures de politiques économiques sur la pauvreté est simulé chaque année et consigné dans la NOB	2010	Budget national et PTFs	80	

Tableau 1 (suite) : Politiques Macroéconomiques et Fiscale, Planification

Objectif	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif (suite): Stabiliser et affiner les prévisions macro-économiques à court terme, et améliorer l'analyse de l'impact des politiques budgétaires et fiscales sur la pauvreté	Action 5 : Meilleure intégration des performances des principaux secteurs productifs et de l'énergie dans la prévision macroéconomique	Réalisation d'études sectorielles et d'études d'impact	DPC, Recrutement d'un consultant 1h/m, matériels de bureau, 2 ordinateurs supplémentaires	Identification des thèmes d'études et élaboration des TDR	2 études sectorielles ou études d'impact par an.	2009	Budget national et PTFs	112	
TOTAL								239	

Composante 2 : Formulation du Budget

Le but ici est d'établir une présentation claire et transparente des documents budgétaires reflétant les politiques publiques.

- s'agissant de l'amélioration de la préparation des documents budgétaires, il s'agit de réviser la présentation du Rapport Economique et Financier en prenant en compte le résumé du Budget pour l'exercice en cours.
- En second lieu, il est prévu de mettre en place une budgétisation axée sur les résultats.

La vision qui la sous-tend est de « faire de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats (GBAR) un mode intégré et concerté de management qui assure la performance des services et met résolument les Finances Publiques au service du développement et du bien-être des citoyens. ». Pour cela, il faudra:

- la promulgation de la Loi Organique relative aux Lois de Finances ;
- l'adaptation des logiciels de gestion des Finances Publiques à la nouvelle nomenclature (SIGFIP, ASTER, interface SIGFIP-ASTER, SIPIBE, Sunkwae) ;
- des formations au profit des cadres pour rendre plus efficiente la préparation des budgets programmes ;
- l'étude de faisabilité de la mise en place d'une base de données exhaustive portant sur l'exécution de la loi de finances ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité et, selon les conclusions de cette étude, l'organisation de formations des personnels en charge de la gestion base de données susmentionnées.

But: Etablir une présentation claire et transparente des documents budgétaires reflétant les politiques publiques ;

Résultats attendus : La présentation des documents budgétaires est améliorée ; Budgétisation axée sur les résultats est devenue une réalité; Une base de données exhaustive portant sur l'exécution des lois de finances est disponible

Intrants : DPB, DGAE, Groupe LOLF, Assemblée Nationale, Groupe Réformes budgétaires, Présidence, Pro ReGar, ETARB (4 ateliers, 25 personnes, 1 semaine pour chaque atelier), Services Informatiques, SI/DGB

Indicateurs : Mémo du DGB au DGAE ; Avant- Projet de LOLF ; Projet de la nouvelle nomenclature révisé; les acteurs de la chaîne des finances publiques se sont appropriés de la nouvelle nomenclature budgétaire, Guide d'élaboration du budget programme actualisé et diffusé ; Communication à l'endroit des ministères sectoriels et Compilation des données des ministères ; Étude de faisabilité et d'opportunité en cours ; Cadres informaticiens formés ; Étude des besoins et cahier des charges de la formation.

Résultats opérationnels : Rapport Économique et Financier produit selon la nouvelle présentation ; états financiers des EPA consolidés; États financiers des EPN consolidés et annexés à la loi de finances ; Avant-projet de LOLF validé par le Gouvernement ; LOLF votée par l'AN, LOLF promulguée, Nouvelle nomenclature budgétaire et comptable adoptée, Logiciels de GFP adaptés à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable de l'Etat ; Nombre d'acteurs nécessaires formés ; Guide d'élaboration du budget programme actualisé et diffusé ; Rapport d'étude disponible ; Étude réalisée ; Entrepôt de données opérationnel ; Utilisateurs finaux formés

Tableau 2 : Formulation du budget

Objectifs	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : <i>Amélioration de la présentation des documents budgétaires</i>	Révision de la présentation du Rapport Economique et Financier pour une prise en compte des données relatives à : stock de la dette, avoirs financiers, état de l'exécution de l'exercice, résumé des données du budget (recettes et dépenses selon les classifications budgétaires, résumé avec une estimation de l'exercice en cours et de l'exercice précédent), budget de l'exercice en cours présenté sous le même format que la proposition de budget.	DPB DGAE	Mémo du DGB au DGAE	Rapport Economique et Financier produit selon la nouvelle présentation. Etats financiers des EPA consolidés	Mars - Août 2009	NA	22	
	Communication à la DGB des données budgétaires consolidées sur les offices et établissements publics et mise en annexe de la loi de finances.	DGAE	Mémo du DGB au DGAE	Etats financiers des EPN consolidés et annexés à la loi de finances.	Mars - Août 2009	NA	16	Non communication des informations demandées par les EPN, du fait de la nature des textes réglementant les EPN
Objectif 2 : <i>Budgétisation axée sur les résultats</i>	Validation de l'avant-projet de la LOLF par le gouvernement	Groupe LOLF	Avant- Projet de LOLF	Avant-projet de LOLF validé par le Gouvernement	Mars - déc 2009	NA	0	
	Vote de la LOLF par l'Assemblée Nationale	Assemblée Nationale		LOLF votée par l'AN	Juin - déc 2009	NA	0	
	Promulgation de la LOLF par le Président	Présidence		LOLF promulguée	01 - 31 Jan 2010	NA	0	
	Révision de la nomenclature budgétaire et comptable de l'Etat	Groupe Réformes budgétaires & Pro Regar	1. Projet de la nouvelle nomenclature	Nouvelle nomenclature budgétaire et comptable adoptée	Mars - déc 2009	BN	50	
	Adaptation des logiciels de gestion des finances publiques à la nouvelle nomenclature (SIGFIP, ASTER, Interface SIGFIP-ASTER, SIPIBE, Sunkwae)	Services Informatiques	1. Etude 2. Développement 3 Mise en œuvre 4 Formation	Logiciels de GFP adaptés à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable de l'Etat	Mars 2009 - mars 2010	BN	200	cf Composante 15 "Systèmes électroniques de gestion" pour coordination
	définir les attributions des DPP et des DRFM dans l'élaboration des budgets programmes et assurer leur formation	ETARB	1- organigramme réalisé 2- planning de formation conçu et diffusé	ministères sectoriels complètement opérationnel dans la mise en œuvre et le suivi des Budgets Programme	Déc 2009 à Jan 2010	Intérieure et extérieure	66	
	Audit sur l'organisation						24	

Tableau 2 (suite 2) : Formulation du budget

Objectifs	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget	Risques et Mitigation
Objectif 3 : <i>Disposer d'une base de données exhaustive portant sur l'exécution des lois de finances</i>	Mise en place d'un entrepôt de données (datawarehouse) relatif aux données budgétaires et comptables	Service Informatique, 1 h//m expertise internationale pour conception et mise en place	Etude de faisabilité et d'opportunité	Etude réalisée	Juin 2009 - déc 2009	PTFs	150	
	Personnel chargé de la mise en œuvre et de la maintenance est formé	SI/DGB	Cadres informaticiens formés	Entrepôt de données opérationnel			9,6	
	Formation des utilisateurs de l'entrepôt	SI/DGB	1- Etude des besoins et cahier des charges de la formation	Utilisateurs finaux formés	2010	Budget national	9,6	
TOTAL							547,2	

Composante 3: Préparation du budget

Le but est d'assurer que le processus budgétaire est basé sur des plans d'actions réalisables représentant la mise en œuvre des politiques publiques afin de permettre la mise à disposition exacte et à temps de la trésorerie nécessaire. Les actions programmées sont relatives à :

- l'amélioration de la circulation de l'information budgétaire entre l'administration centrale et les communes par la consolidation des données budgétaires notamment au niveau des collectivités territoriales ;
- la synchronisation des calendriers de préparation du budget des communes avec celui de l'Etat ;
- l'exhaustivité des documents budgétaires. Dans ce cadre, il est prévu d'annexer au projet de BGE des données budgétaires consolidés sur les offices et établissements publics ;
- la synthèse des budgets en recettes et dépenses des offices et établissements en annexe au BGE.
- la stabilisation du calendrier des travaux budgétaires et la responsabilisation des ministères sectoriels ;
- la prise d'un décret portant sur le calendrier des travaux budgétaires devrait ainsi être élaboré et promulgué.
- la présentation au parlement en début du mois de juillet, des grandes orientations budgétaires des trois années à venir en vue de l'internalisation de la directive de l'UEMOA relative aux lois de finances.

But: Assurer que le processus budgétaire est basé sur des plans d'actions réalisables représentant la mise en œuvre des politiques publiques afin de permettre la mise à disposition exacte et à temps de la trésorerie nécessaire

Résultats attendus : La circulation de l'information budgétaire entre l'administration centrale et les communes est améliorée ; le calendrier des travaux budgétaires est stabilisé et les ministères sectoriels plus responsabilisés ; les grandes orientations budgétaires des trois années à venir sont présentées au Parlement en début du mois de juillet.

Intrants : DPB, Ministère chargé de la Décentralisation (CONAFIL), DGB, Groupe LOLF

Indicateurs : Mémo du DGB au DGAE ; Projet de budget déposé à l'assemblée incluant les dotations des communes clairement identifiées ; Etats financiers consolidés envoyés par la DGAE à la DGB ; avant-projet de décret fixant le calendrier budgétaire de l'Etat ; Projet de décret fixant le calendrier budgétaire de l'Etat ; Communication sur la directive de l'UEMOA relative aux lois de finances

Résultats opérationnels : Rapport Economique et Financier produit selon la nouvelle présentation, Etats financiers des EPA consolidés, Etats financiers consolidés annexés au BGE, Décret fixant le calendrier budgétaire de l'Etat, Avant-projet de loi organique relative aux lois de finances adopté au niveau technique.

Tableau 3 : Préparation du budget

Objectif	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : <i>Amélioration de la prévisibilité des ressources allouées aux communes</i>	Identifier clairement dans les budgets sectoriels les crédits alloués aux communes	DPB et CONAFIL	projet de budget incluant les crédits à transférer aux communes clairement identifié	projet de budget déposé à l'Assemblée incluant les crédits à transférer aux communes clairement identifié	Mars - août 2009	NA	2	
Objectif 2 : <i>Stabiliser le calendrier des travaux budgétaires et responsabiliser les ministères sectoriels</i>	Fixation du cadre des travaux budgétaires	DPB, avec la participation des ministères sectoriels	1. Avant-projet de décret fixant le calendrier budgétaire de l'Etat 2. Projet de décret fixant le calendrier budgétaire de l'Etat	Décret fixant le calendrier budgétaire de l'Etat	Mars - déc 2009	NA	pm	Difficultés de concertation entre services
Objectif 3 : <i>Présenter au Parlement en début du mois de juillet, les grandes orientations budgétaires des trois années à venir.</i>	Informer l'Assemblée Nationale sur les grandes orientations budgétaires	Groupe LOLF et DPB	grandes orientations adressées au parlement	Assemblée Nationale informée des grandes orientations budgétaires	01 au 31 jan. 2009	NA	3,5	
TOTAL							5,5	

Composante 4 : Exécution budgétaire

Le but général est de réduire la variance entre dotations budgétaires et crédits de paiement et améliorer le suivi de l'exécution du budget de l'Etat.

Les premières actions prévues dans le Plan d'Actions visent l'amélioration du taux d'exécution des dépenses. Cela implique :

- le renforcement des capacités des cellules de suivi évaluation des DPP en matière de budgétisation des projets et programmes ;
- la traçabilité des dépenses financées sur ressources extérieures dans le logiciel SIGFIP.

Un deuxième niveau d'actions vise l'évaluation et le suivi trimestriel du stock des mandats pris en charge par la DGTCP. La mise en œuvre de cette action implique le développement dans SIGFIP d'un module de prise en charge de la date effective de paiement des dépenses publiques par le Trésor Public.

En ce qui concerne l'amélioration du suivi de l'exécution du budget général de l'Etat. Les actions envisagées dans ce cadre sont relatives à :

- la conception d'un canevas type de présentation des rapports d'exécution du BGE au niveau central et au niveau déconcentré étendu (i) aux ordonnancements puis (ii) aux paiements ;
- l'amélioration des liaisons électroniques des données, ce qui implique la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système informatique intégré de gestion des finances publiques fondé sur une base unique de données transactionnelles ;
- l'amélioration de l'interface SIGFIP-ASTER, en vue de la gestion multi exercices, de la gestion des annulations des mandats et de la gestion des modifications en cours d'exercice.

Pour l'amélioration de la tenue de la comptabilité générale de l'Etat, les actions inscrites dans le Plan d'Actions portent sur :

- la définition d'un cadre réglementaire qui suspende toute émission d'OP sur une rubrique de dépenses où les OP antérieurement émis n'ont pas été régularisés ;

- l'établissement des mandats de régularisation des OP par les DRFM et DA ayant utilisés les fonds mis à disposition ;
- le dépôt du projet de loi de règlement de l'année N-2 à l'Assemblée Nationale avant le vote du budget de l'année N.

But: Réduire la variance entre dotations budgétaires et crédits de paiement et améliorer le suivi de l'exécution du budget de l'Etat

Résultats attendus : Le taux d'exécution des dépenses amélioré ; Le stock des mandats pris en charge par la DGTCP est désormais évalué et suivi trimestriellement ; l'exécution du budget général de l'Etat est suivie et améliorée ; la tenue de la comptabilité générale de l'Etat améliorée ; le projet de loi de règlement de l'année N-2 est déposé à l'Assemblée Nationale avant le vote du budget de l'année N.

Intrants : ETARB (2 ateliers, 25 personnes, durée une semaine pour chaque) , CAA, DGB, CF, DGTCP, DEB, DPB/DEB, DDC, SOCA, SI

Indicateurs : Planning de formation réalisé et diffusé ; Fiche de collecte des prévisions validée, Fiche de collecte des consommations validées, Intégration dans SIPIBE et SIGFiP ; Communication de la nomenclature à SI/DGB; Etude de l'impact sur SIGFiP ; Mise en œuvre des conclusions de l'étude dans SIGFiP ; Formation des utilisateurs; Etude préalable et réalisation ; Réalisation du module ; Canevas type mise en application dans le SIB composant SIGFiP ; Mémo du DGB à l'endroit des DRFM, Feed-back des DRFM des crédits délégués au DGB pour appréciation ; Rapport d'étude validé et disponible ; Mise en œuvre de la solution retenue ; Etude d'impact sur l'interface actuelle ; Implémentation des résultats de l'étude dans l'interface ; Communication à l'endroit des acteurs de la chaîne des dépenses au niveau déconcentré ; Enquête et évaluation des structures déconcentrées ; lettre circulaire du MEF rappelant les conditions d'émission et de régularisation des OP; Lettre circulaire du DGB rappelant cette interdiction; Projet de Compte Administratif élaboré et disponible pour mise en examen

Résultats opérationnels : Ensemble des cellules ayant reçu au moins une formation ; Ensemble des DPP ayant reçu au moins une formation ; Tous les projets financés sur ressources extérieures tracés dans SIGFiP ; SIGFiP à jour ; Etat mensuel des reste à payer ; Les rapports produits sont conformes au canevas ; Les crédits délégués sont disponibles pour être consommés. ; Une base unique de données existe ; Le fonctionnement de l'interface SIGFiP-ASTER est amélioré ; Le rapport d'évaluation est disponible ; Lettre circulaire du MEF rappelant les conditions d'émission et de régularisation des OP ; Le montant d'OP SIGFiP émis sur les rubriques citées est égal à zéro ; Compte Administratif élaboré.

Tableau 4 : Exécution budgétaire

Objectifs	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : <i>Amélioration du taux d'exécution des dépenses</i>	Appuyer les acteurs de la chaîne des dépenses	ETARB, DEB, SIGFIP	Planning de formation réalisé et diffusé	Ensemble des cellules ayant reçu au moins une formation	Jan - Mars de chaque année	NA	100	
	Traçabilité dans SIGFIP des dépenses financées sur ressources extérieures	CAA, DGB, CF, DGTCP	1. Fiche de collecte des prévisions validée, 2. Fiche de collecte des consommations validées 3. Intégration dans SIPIBE et SIGFIP	Tous les projets financés sur ressources extérieures tracées dans SIGFIP	Jan 2009 - Déc 2010	NA	33,5	
	Intégration de la nomenclature des pièces justificatives dans SIGFIP	SI/DGB	1. Communication de la nomenclature à SI/DGB 2. Etude de l'impact sur SIGFIP 3. Mise en œuvre des conclusions de l'étude dans SIGFIP 4. Formation des utilisateurs	SIGFIP à jour	Déc. 2008 - déc. 2009	NA	25	In Composante 15 Systèmes électroniques de gestion
Objectif 2 : <i>Évaluation et suivi trimestriels du stock des mandats pris en charge par la DGTCP</i>	Rendre possible à l'ordonnateur le retour de l'information sur la date de paiement du mandat	SI/DGB, DGTCP	1. Etude préalable et réalisation 2. Réalisation du module	Etat mensuel des reste-à-payer	Jan à déc. 2009	BN	25	
Objectif 3 : <i>Amélioration du suivi de l'exécution du budget général de l'Etat</i>	Concevoir un canevas type de présentation des rapports d'exécution du BGE au niveau central et au niveau déconcentré étendu (i) aux ordonnancements puis (ii) aux paiements	DEB SI/DGB	Canevas type diffusé Mise en application dans le SIB composant SIGFiP	Les rapports produits sont conformes au canevas	31/03/09 puis 31/12/09 pour la prise en compte des pmts		0	
	Donner instruction aux DRFM de déléguer à temps les crédits aux structures déconcentrées.	DPB/DEB	1. Mémo du DGB à l'endroit des DRFM 2. Feed-back des DRFM des crédits délégués au DGB pour appréciation	Les crédits délégués sont disponibles pour être consommés.	Déb. Jan à fin fév 2009		0	
	Mener une étude pour la réalisation d'un système informatique intégré de gestion de finances publiques fondé sur une base unique de données transactionnelles (MT).	SI/DGB, DGTCP	1. Rapport d'étude validé et disponible 2. Mise en œuvre de la solution retenue	Une base unique de données existe		Juin 2009 à fév 2011	BN	20

Tableau 4 (suite) : Exécution budgétaire

Objectifs	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 3 : <i>Amélioration du suivi de l'exécution du budget général de l'Etat</i>	Améliorer l'interface SIGFiP-ASTER, en vue de la gestion multi exercices, de la gestion des annulations des mandats et de la gestion des modifications en cours d'exercice.	SI/DGB, DGTCP	1. Etude d'impact sur l'interface actuelle 2. Implémentation des résultats de l'étude dans l'interface	Le fonctionnement de l'interface SIGFiP-ASTER est amélioré	Jan à déc 2009	BN	25	Gestion multi-exercices est une question à part entière
	Evaluer les capacités des structures déconcentrées de l'Etat à pouvoir gérer les crédits délégués pour les investissements (MT)	DDC	1. Communication à l'endroit des acteurs de la chaîne des dépenses au niveau déconcentré 2. Enquête et évaluation des structures déconcentrées	Le rapport d'évaluation est disponible		BN	36	
Objectif 4 : <i>Améliorer la tenue de la comptabilité générale de l'Etat</i>	Définir un cadre réglementaire qui suspend toute émission d'OP sur une rubrique de dépenses où les OP antérieurement émis n'ont pas été régularisés (CT). Faire établir les mandats de régularisation des OP par les DRFM et DA ayant utilisé les fonds mis à disposition	DEB/SOCA	Lettre circulaire du MEF rappelant les conditions d'émission et de régularisation des OP	Lettre circulaire du MEF rappelant les conditions d'émission et de régularisation des OP	31-déc.-2008	BN	0	
	Interdire et faire respecter l'émission des ordres de paiement SIGFiP sur les rubriques 61, 63, 64, 23 et 24.	DEB	Lettre circulaire du DGB rappelant cette interdiction	Le montant d'OP SIGFiP émis sur les rubriques citées est égal à zéro	A partir de 2009	BN	0	
Objectif 5 : <i>Déposer le projet de loi de règlement de l'année N-2 à l'Assemblée Nationale avant le vote du budget de l'année N</i>	Production par la DGB dans le délai légal du projet du Compte Administratif du BGE	SOCA, SI	Projet de Compte Administratif élaboré et disponible pour mise en examen	Compte Administratif élaboré	Jan à sept 2009	BN	38,4	In " Comp_9 Reddition des comptes", 5.4

Tableau 4 (suite2) : Exécution budgétaire

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 6 : Élaborer le TOFE conformément aux directives de l'UEMOA	Action 6.1 : <i>Mettre en place le système d'information pour l'intégration des collectivités locales dans le champ du TOFE</i>	Le système d'information pour l'intégration des informations financières des collectivités locale est mis en place et est fonctionnel	1- Réalisation d'une étude sur la conception du système à mettre en place, 2- Formation sur le fonctionnement du système d'information	Étude réalisée, système d'information fonctionnel		A partir de 2009	BN	50	
	Action 6.2 : <i>Former les cadres des collectivités locales et des organismes autonomes sur le système d'information pour la production du TOFE</i>	Un atelier de formation sur les la production du TOFE est organisé (pour les collectivités locales et les organismes autonomes)	TDR formation élaboré, atelier de formation organisé	organisation ateliers de formation	Amélioration de la qualité de l'information produite pour le TOFE	A partir 2009	A rechercher	30	
	Action 6.3 : <i>Former les cadres de l'administration centrale sur la méthodologie d'élaboration et d'analyse du TOFE</i>	Un atelier de formation sur la production du TOFE est organisé	TDR formation élaboré, atelier de formation organisé	organisation ateliers de formation		A partir de 2009	BN	20	
	Action 6.4 : <i>Mise à jour du manuel d'élaboration du TOFE prenant en compte les dispositions du manuel 2001</i>	Le manuel d'élaboration du TOFE est mis à jour				2010	BN	20	
	Action 6.5 : <i>Élaboration du cahier des charges pour l'automatisation de la production du TOFE</i>	Le cahier des charges est élaboré	Élaboration des TDR, recrutement de consultant			2010	A rechercher	40	
TOTAL								462,9	

Composante 5a : Collecte des Revenus - Direction Générale des Douanes

Dans le but d'augmenter la conformité avec les politiques fiscales et la législation et améliorer ses performances en matière de recouvrements, les douanes ont engagé un effort de modernisation avec le soutien du Millenium Challenge Account (MCA).

Les actions envisagées dans ce cadre visent :

- la modernisation du cadre légal et institutionnel et la sensibilisation des agents aux nouvelles dispositions ;
- l'adoption du logiciel SYDONIA comme système de gestion des déclarations douanières avec la poursuite de l'installation de ce système et de son extension à l'ensemble des recettes douanières puis aux postes ;
- la création d'une liaison avec le logiciel ASTER du Trésor et le logiciel des Impôts et SIGFIP.

Pour conduire ces actions, la Douane envisage la mise en place :

- de l'expertise technique ;
- des équipements informatiques et enfin ;
- de la formation pour assurer le renforcement des compétences de la douane. Pour réaliser cette activité, la Douane développera un schéma directeur pour guider l'acquisition des moyens de mobilité et de transmission.

But: Améliorer la performance de la Douanes et son image auprès des usagers
But: Améliorer la performance de la Douanes et son image auprès des usagers

Résultats attendus : Cadre Légal et Réglementaire modernisé ; le SYDONIA est mis en œuvre ; le contrôle Interne renforcé.

Intrants : GDDI-DPP-DRFM ; Mission d'expertise technique ; DGDDI,CF ; MCA ; Expertise internationale ; Toute émission des douanes est transmise au Trésor ; Document de stratégie de renforcement du contrôle interne préparé et approuvé ;

Indicateurs: Identification des insuffisances du code des Douanes par rapport à celui de l'UEMOA/CEDEAO; Débat public avec les opérateurs économiques et avec tous les agents des Douanes ; Transmission de l'avant projet de code aux instances juridiques pour amendement ; Plan de formation du personnel des douanes pour la mise en œuvre du nouveau code ; reparamétrage de SYDONIA ; TDR mission ; AO lancé ; Contrat signé et engagé ; AO dépouillé et adjudication du marché ; paramétrage achevé ; mis en service Rapport provisoire ; Schéma directeur approuvé ; Spécification de la plateforme approuvée ; Test plateforme ; Test live ; mise en service ; Identification des besoins ; élaboration des modules de formation ; formation des agents utilisateurs et informaticiens ; Plan de formation ; Calendrier des sessions ; Accord de Coopération avec une Brigade Maritime Douanière d'un pays de l'OCDE, accord avec l'Organisation des NU pour la lutte contre la drogue

Résultats opérationnels: Promulgation du nouveau code des douanes ; promulgation du décret d'application ; Schéma directeur élaboré ; SYDONIA reparamétré pour l'ensemble des 6 recettes ; % personnel formé, Nombre agents sanctionnés ; Schéma Directeur, Définition des besoins en équipement et d'un calendrier de mise en œuvre, Mise en place d'un système de registre des équipements, Vérification des provisions budgétaires pour opérations et maintenance des équipements ; scanner installés ; inscription des dotations budgétaires pour opération et maintenance ; Part de marché de l'essence illégale, nombre de prise de contrebande ; Système d'analyse, Rapport sur les risques et les volumes, Mise en place d'une stratégie de répression des fraudes fondée sur les risques, Nombre de prises de contrebande ;

Tableau 5 : «Collecte des Revenus - DGDDI»

Objectif	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : <i>Modernisation du Cadre Légal et Réglementaire</i>	Action 1.1 : <i>Revue du Code des Douanes</i>	Harmonisation du code des Douanes au code communautaire UEMOA	GDDI-DPP-DRFM	1-Identification des insuffisances du code des Douanes par rapport à celui de l'UEMOA/CEDEAO; 2-Débat public avec les opérateurs économiques et avec tous les agents des Douanes, 3-Transmission de l'avant projet de code aux instances juridiques pour amendement	1-promulgation du nouveau code des douanes, 2-promulgation du décret d'application	Jan 09 - Déc 2010	Budget National et PTFs pour AT	39,7	Lenteur du traitement par l'AN
	Action 1.2 : <i>Formation des Agents à l'application du nouveau code</i>	Procédures douanière accélérées et simplifiées, reparamétrage de SYDONIA	Assistance Technique: 2H/m	1-Plan de formation du personnel des douanes pour la mise en œuvre du nouveau code, 2-reparamétrage de SYDONIA	% personnel formé à l'application du nouveau code	Jan 09 - Déc 2010	Soutien des PTFs requis	45	
Objectif 2 : <i>Mise en œuvre de Sydonia</i>	Action 2.1 : <i>Définir une nouvelle architecture de transmission des donnée</i>	Un Schéma Directeur Informatique pour les douanes est élaboré	Mission d'expertise technique (6 h/m) et séminaire	1-TDR mission, 2- AO lancé, 3- Contrat signé et engagé, 4- Rapport provisoire, 5- Schéma directeur approuvé	Schéma directeur élaboré	Jan 09 - Déc 2010	Soutien des PTFs requis pour AT	129	Coordination des douanes avec les autres systèmes électroniques de gestion pour accord sur standards, normes et couverture réseau. Cf. Composante 16
	Action 2.2 : <i>Déployer SYDONIA dans les recettes/postes douaniers</i>	SYDONIA est installé dans XX nouveaux postes (24 ?)	Matériels informatiques	1- Définition des spécifications, 2- AO lancé, 3-AO dépouillé et adjudication du marché, 4- contrat signé et engagé, 5-paramétrage achevé, 6-mis en service	SYDONIA reparamétré pour l'ensemble des 6 recettes	Jan 09 - Déc 2011	Budget National et soutien des PTFs requis	7500 [§]	Disponibilité des Crédits de Paiement sur BN et confirmation de la rentabilité de l'investissement compte tenu de l'intégration régionale UEMOA et Nigeria, cf. SDI

[§] : 2300MCFA identifiés sur Budget National 2008/2009, Budget MCA à clarifier (Access to Market, 169 MUSD)

Tableau 5 (suite) : « Collecte des Revenus – DGDDI »

Objectif	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 2 (suite) : Mise en œuvre de Sydonia	Action 2.3 : <i>Mise en place d'une Plateforme d'échange avec le Trésor</i>	Une plateforme permettant l'échange en temps réel des données entre SYDONIA et ASTER est créée	Mission d'expertise technique	1-TDR mission, 2- AO lancé, 3- Contrat signé et engagé, 4- Rapport provisoire, 5- Spécification de la plateforme approuvée, 6-Test plateforme, 7-Test live, 8- mise en service	Toute émission des douanes est transmise au Trésor	Jan 2009 - Déc 2009	Soutien des PTFs requis pour AT	15,5	Coordination des douanes avec Le Trésor et possibilité de compatibilité des systèmes. Cf. Composante 1
	Action 2.4 : <i>Renforcement des capacités des informaticiens des Douanes</i>	Les informaticiens des douanes sont formés aux nouvelles technologies appliquées à SYDONIA (software et hardware) pour assurer la maintenance du système et son développement	DGDDI et Expertise Technique, 15 personnes pendant 1 mois, expertise internationale pour formation sur site (2h/m)	1- Identification des besoins, 2-Élaboration des modules de formation, 3- formation des agents utilisateurs et informaticiens	Module de formation, % agent formés, Heure de downtime du système et % réduction	Janvier 2010 - Juin 2011	Soutien des PTFs requis pour AT & Budget national	47	le Fond SYDONIA permet la prise en charge effective des formations
Objectif 3 : Renforcement du contrôle interne	Action 3.1 : <i>Revue du système de contrôle Interne</i>	Une stratégie de renforcement du contrôle interne est définie et approuvée	DGDDI et mission d'expertise d'un service douanier 2h/m	1-TDR mission, 2- AO lancé, 3- Contrat signé et engagé, 4- Rapport provisoire, 5- Stratégie approuvée	Document de stratégie de renforcement du contrôle interne préparé et approuvé	Janv 2009 - Déc 2010	Soutien des PTFs requis pour AT	47	Volonté politique soutenant l'action
	Action3.2 : <i>Sensibilisation des agents</i>	les agents des douanes sont sensibilisés à l'éthique et formés au contrôle interne, ils sont informés des sanctions en cas de pratiques déviantes	DGDDI	1-Plan de formation, 2-Calendarier des sessions	% personnel formé, Nbre agents sanctionnés	Janv 2009 - Déc 2010	Budget National	15,5	Volonté politique soutenant l'action

Tableau 5 (suite) : Collecte des Revenus - DGD

	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 4 : <i>Renforcement des capacités d'intervention des Douanes</i>	Action 4.1 : <i>Définir un Schéma directeur pour le développement des capacités de communication et mobilité des services douaniers</i>	Un Schéma Directeur pour les douanes est élaboré sur la base d'un recensement des besoins et de l'existant	Mission d'expertise technique: 6h/m	1-TDR mission, 2- AO lancé, 3- Contrat signé et engagé, 4- Recensement des besoins et de l'existant, 5- Schéma directeur approuvé et mise en place d'un système de registre des équipements	1- Schéma Directeur, 2- Définition des besoins en équipement et d'un calendrier de mise en œuvre, 3-Mise en place d'un système de registre des équipements, 4- Vérification des provisions budgétaires pour opérations et maintenance des équipements	Janv 2010 - Déc 2010	Soutien des PTFs resquis pour AT	120	
	Action 4.2 : <i>Etablir une capacité de détection des fraudes à l'entrée des marchandises sur le territoire</i>	Deux scanners sont installés à Hilla-Condji et au Port Autonome de Cotonou et le personnel formés à leur utilisation	CF. MCA	CF. MCA	1-scanner installés, 2- inscription des dotations budgétaires pour opération et maintenance		MCA	2600	
	Action 4.3 : <i>Renforcement de la Brigade Fluviale</i>	la brigade fluviale est en mesure de réduire l'importation illégale de biens du Nigéria, notamment d'essence	Matériel: liste à donner	1- Définition des spécifications, 2- AO lancé, 3-AO dépouillé et adjudication du marché, 4- contrat signé et engagé, 5-équipement livrés, 6-Equipement installés, 7-Personnel formés dans les postes	Part de marché de l'essence illégale, nombre de prise de contrebande	Janvier 2010 - Décembre 2011		702	

Tableau 5 (suite) : «Collecte des Revenus - DGD»

	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 4 (suite) : <i>Renforcement des capacités d'intervention des Douanes</i>	Action 4.4 : <i>Développement d'une capacité d'analyse des risques de fraudes (statistiques et investigations)</i>	Un modèle d'analyse des risques est développé et permet une appréhension des zones de risques et des volumes	Mission d'expertise technique: 6h/m	1-TDR mission, 2- AO lancé, 3- Contrat signé et engagé, 4- Recensement des besoins et de l'existant, 5- Schéma directeur approuvé et mise en place d'un système de registre des équipements	1- Système d'analyse, 2-Rapport sur les risques et les volumes, 3-Mise en place d'une stratégie de répression des fraudes fondée sur les risques, 4- nombre de prises de contrebande	Janv 2010 - Déc 2011	Soutien des PTFs resquis pour AT	120	
	Action 4.5 : <i>Développement d'une Brigade Maritime</i>	Une brigade maritime est créée pour lutter contre la contrebande maritime et le trafic de drogue	Expertise internationale pour définir faisabilité et coûts	Accord de Coopération avec une Brigade Maritime Douanière d'un pays de l'OCDE, accord avec l'Organisation des NU pour la lutte contre la drogue	A définir	Janv 2011 -Déc 2015	Soutien des PTFs et de l'ONU, coopération avec services lutte contre les stupéfiants OCDE/UE	40	
TOTAL								11405,2	

Composante 5b : Collecte des revenus - Impôts et Domaines

Dans le but d'augmenter la conformité avec les politiques fiscales et la législation et améliorer ses performances en matière de recouvrements, la DGID s'est engagée dans la poursuite des réformes à travers les objectifs ci-après :

- Poursuivre la réflexion sur la mise en place du Registre Foncier Urbain ;
- Gérer au mieux le domaine privé de l'Etat. La tranche annuelle prévoit une seule action qui porte sur le recensement et la reconstitution du domaine privé de l'Etat ;
- Intégrer le secteur informel dans le système fiscal: l'action à mettre en œuvre dans ce cadre concerne l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale ;

But: Augmenter la conformité avec les politiques fiscales et la législation

Résultats attendus: le code général des impôts à l'environnement des affaires adopté ; la communication avec les contribuables et la qualité du service à l'utilisateur s'est améliorée ; la gestion de l'impôt améliorée ; l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) mis en œuvre ; Le Registre Foncier Urbain mis en place ; le domaine privé de l'Etat est géré au mieux ; le secteur informel est intégré dans le système fiscal ; la politique de renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans la perspective de la transition fiscale est mise en œuvre.

Intrants : DGID/SECTEUR PRIVE ; cabinet du MEF ; COURS SUPREME ; PARLEMENT ; DOI ; DGDDI ; DGB ; DGTCP ; COLLECTIVITES LOCALES ; PTF ; Chambre des notaires ; Magistrats ; Conservateurs ; IGN/Géomètres ; DRH-MEF ; MINISTERE FONCTION PUBLIQUE ; ENA ; Coopération Française ; CREDAF, administrations fiscales étrangères ; PTFs.

Indicateurs : préparation de nouvelles lois au ministre, réunions cadre de concertation MEF/secteur privé, missions d'expertises locales et internationales, présentation du projet en séminaires aux opérateurs, au ministre, à l'Assemblée, adoption des lois, transmission documents de la DGID(MEF) à la Cour Suprême, puis de la Cour Suprême à la DGID(MEF) et transmission du projet par le Gouvernement au Parlement, Publication du nouveau Code, TDR, conception site, Mise en place de structures d'accueil dans chaque centre des Impôts: nombre par an., chronogramme d'activités, organisation de séances, réalisation audit, conception SDI, mise en œuvre, réalisation câblage, les campagnes d'information sont organisées et les plaquettes sont éditées, assainissement fichiers

contribuables, réimmatriculation des contribuables connus, immatriculation nouvelles créations, réalisation interfaces, signature protocole d'accord, Ateliers, validation, transmission Cour Suprême, transmission Parlement, rédaction de TDR, recensement, acquisition, séances comité de réflexion DGID, réunions cadre de concertation MEF/secteur privé, adoption des lois, réalisation d'une base de donnée "recherche" intégrée dans l'application gestion ou avec interface opérationnelle (intégration des données "recherche" dans le dossier informatique du redevable)

mise à disposition de la DGID des moyens humains et matériels lui permettant d'assurer sa mission sur le terrain dans de bonnes conditions (moyens roulants, ordi portables et copieurs portables + primes pour agents des forces de l'ordre accompagnant la BEF + budget "aviseurs") + formation/échanges dans la sous région et auprès d'administrations fiscales étrangères, augmentation du nombre de cadres formés à niveau bac + 5, établissement du plan de formation et déroulement effectif des formations, Développer les échanges et les stages à l'étranger, appels d'offre, construction et équipement, installation du personnel, Etude de faisabilité, appel d'offre, construction et équipement.

Résultats opérationnels : les lois sont adoptées et mises en œuvre, le nouveau code est voté, les opérateurs disposent facilement de la documentation à jour, le site web fonctionne et est à jour, tous les modules de gestion sont utilisés, l'interconnexion fonctionne, toutes les entreprises au fichier de la DGID sont immatriculées, l'utilisation de l'IFU est généralisée et le répertoire des personnes physiques et morales immatriculées est constitué, de nouvelles localités sont dotées de RFU, adoption de la nouvelle loi **n°65-25 du 14/08/65**, répertoire du domaine privé de l'Etat, les nouvelles lois fiscales sont adoptées, Nombre de données rentrées dans la base + nombre de recoupements transmis aux gestionnaires + indicateur de performance du CF suite à informations de la BEF, Nombre d'enquêtes et perquisitions sur le terrain (avec appui force de l'ordre ou Douanes) + résultats financiers sur ces opérations, Augmentation du nombre de cadres formés à niveau bac +3, et à niveau bac + 5 (administrateurs), Nombre de formateurs opérationnels pour renforcer les capacités du CFPI: 6 nouveaux formateurs en 3 ans, Nombre de formations assurées dans les locaux, Nombre de séminaires et visites, construction et équipement de 13 bâtiments , construction et équipement d'un centre de formation professionnel

Tableau 6 : Collecte des Revenus – Impôts et Domaines»

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : Adapter le code général des impôts à l'environnement des affaires	Action 1.1 <i>Préparation adoption de nouvelles mesures fiscales</i>	nouvelles lois fiscales en matière d'imposition des sociétés, réforme de la fiscalité personnelle, fiscalisation du secteur informel, réforme des impôts locaux	DGID/SECTEUR PRIVE	préparation de nouvelles lois au ministre, réunions cadre de concertation MEF/secteur privé, missions d'expertises locales et internationales, présentation du projet en séminaires aux opérateurs, au ministre, à l'Assemblée, adoption des lois	les lois sont adoptées et mises en œuvre	2008-2012	BN	68	
	Action 1.2 <i>Poursuite de la mise à jour et révision du CGI</i>	le CGI est mis à jour et allégé	DGID/cab-MEF/COURS SUPREME/PARLEMENT	transmission documents de la DGID(MEF) à la Cour Suprême, puis de la Cour Suprême à la DGID(MEF) et transmission du projet par le Gouvernement au Parlement	le nouveau code est voté	2008-2012	BN/PTFs	30	Disponibilité des juristes de la Cour Suprême - Peut-être prévoir AT pour Cour Suprême
		Le CGI est disponible, papier et site web	DGID, Ministère	Publication du nouveau Code	les opérateurs disposent facilement de la documentation à jour	2009/2012	BN	0	
Objectif 2 : Améliorer la communication avec les contribuables et la qualité du service à l'usager	Action 2.1 : <i>Création du site WEB</i>	les lois fiscales et autres informations sont disponibles en ligne	DGID/DOI/consultant 15j	TDR, conception site	le site web fonctionne et est à jour	2009	BN/PTFs	10	
	Action 2.2 : <i>Mise en place de bureaux d'accueil</i>	le contribuable est satisfait de l'accueil	DGID	Mise en place de structures d'accueil dans chaque centre des Impôts: nombre par an.	niveau de satisfaction, mesuré par des enquêtes périodiques	2009-2010	BN	250	

Tableau 6(suite) : Collecte des Revenus – Impôts et Domaines»

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 2 : Améliorer la communication avec les contribuables et la qualité du service à l'utilisateur	Action 2.3 Organisation périodique de séances avec les usagers	les usagers sont mieux informés	DGID/SECTEUR PRIVE	chronogramme d'activités, organisation de séances	nombre de séances organisées	2008-2012	BN	50	
Objectif 3 : Moderniser la gestion de l'impôt	Action 3.1 : Poursuite de l'informatisation des services	Permettre une prise en charge par la DGID de son système d'information: stratégie, développements, maintenance	DGID/DOI, 2h/m , Consultant et acquisitions de matériels	élaboration TDR, réalisation audit, conception SDI, mise en œuvre	tous les modules de gestion sont utilisés	2009-2012	BN/PTFs	350**	
	Action 3.2 Réalisation de l'interconnexion DGID/DGDDI/DGB/DGTCP	les informations sont disponibles en temps réel	DOI/DGID/DGDDI/DGB/DGTCP	réalisation câblage	l'interconnexion fonctionne	2009	BN	65,5 ^{††}	
Objectif 4 : Mettre en œuvre l'Identifiant Fiscal Unique	Action 4.1 : Information et vulgarisation de l'IFU	le public est informé	DGID	les campagnes d'information sont organisées et les plaquettes sont éditées	nombre de séances organisées	2008-2012	BN & PTFs	2	
	Action 4.2 : Intensification de l'immatriculation des petites moyennes et grandes entreprises	Les contribuables sont identifiés	DGID	assainissement fichiers contribuables, réimmatriculation des contribuables connus, immatriculation nouvelles créations	toutes les entreprises au fichier de la DGID sont immatriculées	2008-2012	BN & PTFs	40	
	Action 4.3 : Opérationnalisation de l'IFU au MEF et dans les autres administrations	l'utilisateur ou le contribuable est identifié par un numéro unique	DGID/DGDDI/DGTCP/DGB	réalisation interfaces	l'utilisation de l'IFU est généralisée et le répertoire des personnes physiques et morales immatriculées est constitué	2009-2012	BN	2000	

** Et Acquisition matériel 2 000 MCFA

^{††} Inclus dans 3.1

Tableau 6 : Collecte des Revenus – Impôts et Domaines

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 5 : Poursuivre la mise en place du Registre Foncier Urbain	Action 5.1 : Extension progressive du RFU à toutes les localités	les impôts locaux sont mieux gérés	DGID/COLLECTIVITES LOCALES/PTF	signature protocole d'accord	de nouvelles localités sont dotées de RFU	2009-2012	N/A	0	les impôts locaux sont mieux gérés
Objectif 6 : Gérer au mieux le domaine privé de l'Etat	Action 6.1 : Finalisation de la refonte de la loi n°65-25 du 14/08/65	le foncier est mieux géré	DGID/Chambre des notaires/Magistrats/Conservateurs	Ateliers, validation, transmission Cour Suprême, transmission Parlement	adoption de la nouvelle loi	2008-2009	BN	10	
	Action 6.2 : Recensement et reconstitution du domaine privé de l'Etat	le domaine de l'Etat est connu et agrandi	DGID/IGN/Géomètres	rédaction de TDR, recensement, acquisition	répertoire du domaine privé de l'Etat	2008-2012	BN	250	
Objectif 7 : Intégrer le secteur informel dans le système fiscal	Action 7.1 : Préparation et mise en œuvre d'une fiscalité plus adaptée	l'assiette de l'impôt est élargie	DGID/SECTEUR PRIVE	séances comité de réflexion DGID, réunions cadre de concertation MEF/secteur privé, adoption des lois	les nouvelles lois fiscales sont adoptées	2009-2010	BN	50	
	Action 7.2 : Intensification de la lutte contre la fraude fiscale	La DGID a une meilleure connaissance des volumes d'activités et patrimoines des opérateurs économiques	DGID/DGDDI/MEF	réalisation d' une base de donnée "recherche" intégrée dans l'application gestion ou avec interface opérationnelle (intégration des données "recherche" dans le dossier informatique du redevable)	Nombre de données rentrées dans la base + nombre de recoupements transmis aux gestionnaires + indicateur de performance du CF suite à informations de la BEF	2009/2010	BN/PTFs	64	

Tableau 6 (suite) : Collecte des Revenus – Impôts et Domaines

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 7 (suite): <i>Intégrer le secteur informel dans le système fiscal</i>	Action 7.2 : <i>Intensification de la lutte contre la fraude fiscale</i>	Les flux commerciaux sont mieux maîtrisés: la grande fraude est maîtrisée	DGID/ DGDDI/ MEF	mise à disposition de la DGID des moyens humains et matériels lui permettant d'assurer sa mission sur le terrain dans de bonnes conditions (moyens roulants, ordi portables et copieurs portables + primes pour agents des forces de l'ordre accompagnant la BEF + budget "aviseurs") + formation/échanges dans la sous région et auprès d'administrations fiscales étrangères	Nombre d'enquêtes et perquisitions sur le terrain (avec appui force de l'ordres ou Douanes) + résultats financiers sur ces opérations	2009- 2010	BN /PTFS		
Objectif 8 : <i>Mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans la perspective de la transition fiscale</i>	Action 8.1 : <i>Expression des besoins additionnels, recrutement et formation du personnel</i>	Construction et équipement d'un centre de formation pour les impôts	DGID, CREDAF, administrations fiscales étrangères	Développer les échanges et les stages à l'étranger	Nombre de séminaires et visites	2009/2011	BN/PTFs	341	
	Action 8.1 (suite) : <i>Expression des besoins additionnels, recrutement et formation du personnel</i>	Augmentation des promotions d'Inspecteurs et d'administrateurs et autres agents des impôts	DGID /DRH-MEF/ MINISTERE FONCTION PUBLIQUE, ENA	Augmentation du nombre de cadres formés à niveau bac + 5	Augmentation du nombre de cadres formés à niveau bac +3, et à niveau bac + 5 (administrateurs)	2008/2012	BN/PTFs	390	
		Développer le nombre de formateurs	DGID/ et Ministère, Coop Française,	établissement du plan de formation et déroulement effectif des formations	Nombre de formateurs opérationnels pour renforcer les capacités du CFPI: 6 nouveaux formateurs en 3 ans	2009/2011	PTFs (dont France)	24	
		Augmenter le nombre de formations, tout particulièrement dans les services de province	DGID	établissement du plan de formation et déroulement effectif des formations	Nombre de formations assurées dans les locaux	2009/2011	BN/PTFs	116	
	Action 8.2 : <i>Expression des besoins additionnels, réfection et construction de locaux</i>	Assurer la gestion de l'impôt dans des locaux adaptés et fonctionnels	DGID et MEF	appels d'offre, construction et équipement, installation du personnel	construction et équipement de 13 bâtiments	2009-2012	BN/PTFs	7500	Assurer la gestion de l'impôt dans des locaux adaptés et fonctionnels
TOTAL								11610,5	

Composante 6 : Mobilisation des Ressources Extérieures et Gestion de la Dette Publique Extérieure et Obligataire – CAA

La Caisse Autonome d'Amortissement est l'entité en charge de l'enregistrement des emprunts de l'Etat (Aide au Développement et emprunts Obligataires). Elle assure la gestion des prêts (décaissement et contrôle des paiements).

Le Plan d'Actions prévoit que la CAA étende cette responsabilité aux dons (enregistrement et suivi des prévisions de décaissements). Ce rôle est fondamental afin de renseigner le modèle de cadrage économique et fiscal du Bénin. Le Ministre des Finances doit pour ce faire être l'unique autorité pouvant signer des emprunts et des accords de dons. La CAA devra à cet effet développer ses outils et recevoir un appui pour l'amélioration des prévisions.

But: Améliorer l'enregistrement des obligations contractuelles de l'Etat et l'utilisation des financements extérieurs, maintenir un niveau d'endettement soutenable

Résultats attendus : Le cadre légal et réglementaire amélioré ; Le rôle de la CAA en matière de gestion des accords de dons est clarifié ; les outils de gestion et de prévisions sont améliorés

Intrants : Élaboration du décret (CAA et MEF) ; Décision du Ministre des Finances ; Création du module "Don" dans le système SYGMAER et lien avec CSDRMS 2000+ par le service informatique de la CAA

Indicateurs : Décret rédigé, promulgation par la Présidence ; Décret du Ministre ; Recensement des accords de dons, base de données consolidées, Lien SYGMAER et CSDRMS réalisé

Résultats opérationnels : Application du décret ; transmission systématique des accords de dons par le Ministère des Finances à la CAA pour enregistrement ; Part des dons enregistrés sur base de données, % adéquation prévisions de décaissement et décaissement réalisés.

Tableau 7 : Mobilisation des Ressources Extérieures et Gestion de la Dette Publique Extérieure et Obligataire – CAA

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : Amélioration du cadre légal et réglementaire	Action 1.1 : Promulgation d'un décret autorisant uniquement le Ministre en charge des Finances à signer les accords de prêt et de dons	Contrôle sur les engagements contractuels de l'Etat renforcé	Elaboration du décret (CAA et MEF)	Décret rédigé, promulgation par la Présidence	Application du décret	Janvier 2009 - Juin 2009	Budget Fonctionnement /CAA	10	Désaccord bloque promulgation du décret
	Action 1.2 : Clarification du rôle de la CAA en matière de gestion des accords de dons	Enregistrement centralisé de tous les accords de dons et de prêts	Décision du Ministre des Finances	Décret du Ministre	transmission systématique des accords de dons par le Ministère des Finances à la CAA pour enregistrement	Janvier 2009 - Juin 2009	Budget Fonctionnement /CAA	25	Décret autorisant le Ministre en charge des Finances doit être promulgué
Objectif 2 : Amélioration des outils de gestion et de prévisions	Action 2.1 : Développement d'une base de données exhaustive des dons et des prêts et de leur exécution	La base de données des prêts est élargie aux dons et permet un enregistrement exhaustif des concours extérieurs	Création du module "Don" dans le système SYGMAER et lien avec CSDRMS 2000+ par le service informatique de la CAA	Recensement des accords de dons, base de données consolidée, Lien SYGMAER et CSDRMS réalisé	Part des dons enregistrés sur base de données, % adéquation prévisions de décaissement et décaissement réalisés	Juillet 2009- Décembre 2009	Budget Fonctionnement/CA A	85	Décret autorisant le Ministre en charge des Finances doit être promulgué
TOTAL								120	

Composante 7 : Solde et Pension

Il s'agit d'une composante spécifique pour laquelle les responsabilités et les activités restent à définir de façon précise. Cependant, les actions en cours dans ce domaine portent sur l'exécution d'un audit de la solde et de son système de gestion informatisée.

But: Maintenir et gérer la fonction civile pour assurer la prestation efficiente des services en tenant compte des contraintes budgétaire

Résultats attendus : les outils de gestion de la solde améliorés; la base de données de la solde assainie ;

Intrants : SI/DGB, DEB, DGTCP, DGFP ; expertise internationale ; SDCR, SI, Fonction Publique ; Recensement par BE International

Indicateurs : Bulletins de paie édités à blanc ; Informaticiens et utilisateurs formés ; SunKWE déployé.

Résultats opérationnels : SunKWE en production (en exploitation) ; Nombre de mesure prise, indicateur à déterminer dans rapport d'audit ; FUR et base de données de la solde mis à jour, %solde économisée / an ; Bases de données Fonction Publique et Budget distinctes en terme de rôle et permettant un contrôle.

Tableau 8 : Solde et Pension

Actions	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : Améliorer les outils de gestion de la solde	Action 1.1 : Opérationnalisation de l'applicatif de PAIE (SunKWE)	L'applicatif Sun KWE est installé et fonctionnel et permet de gérer la paie	SI/DGB, DEB, DGTCP, DGFP	1. Bulletins de paie édités à blanc 2. Utilisateurs et informaticiens formés 3. SunKWE déployé	SunKWE en production (en exploitation)	Janvier - août 2009	Budget National	100	coordination avec le Trésor
	Action 1.2 : Auditer la chaîne de régularisation des traitements et salaires réglés et mettre en œuvre des mesures correctives	la chaîne de régularisation des traitements et salaires est auditées et des mesures correctives sont mises en œuvre	DEB, expertise internationale 2h/m	1. TdR audit, 2-AO, 3-Contrat signé, 4- Rapport d'audit 5-Matrice de Mesure Correctives, 6-rapport de mise en œuvre des mesures	Nombre de mesure prise, indicateur à déterminer dans rapport d'audit	Janvier - Décembre 2009	Budget National et soutien des PTFs	40	Coordination avec le Trésor et la Fonction Publique
Objectif 2 : Assainir la base de données de la solde	Action 2.1 : Création d'une base unique de données des agents de l'Etat	Une base de donnée unique des postes ouverts et ceux budgétés est établie et permet d'effectuer un contrôle budgétaire avec la base de donnée de la Fonction publique (agents à payer)	DGFP, SDCR, SI, DGTCP, Expertise Internationale 6h/m plus autres intrants à définir lors de la formulation des spécifications	1. TdR expertise en système de gestion de l'information, 2-AO, 3-Contrat signé, 4-base de données test, 5-test live avec données existantes, 6-intégration des données du recensement	Base de données Fonction Publique et Budget distinctes en terme de rôle et permettant un contrôle: Fonction publique = agents, Budget = postes, Trésor = chèques payés	Janvier à Juin 2010	Soutien PTFs	120	coordination étroite Fonction Publique, Budget et Trésor
	Action 2.2 : Mise à jour du FUR et de la base de la solde	Un recensement exhaustif des agents est réalisé afin de créer une base du personnel à jour. Une base complète des postes ouverts dans chaque service et ceux budgétés est créée et maintenue à jour	DGFP, SDCR, SI, DGTCP, Fonction Publique et expertise internationale, Recensement par BE International	1-Projet d'acte réglementaire mettant en vigueur le FUR par le MTFP et le MEF, 2- TdR recensement (éléments de méthodologie), 3- TdR spécification et étude fonctionnelle pour détermination des postes, 4- AO lancés, 5- Contrats signés, 6-liste des postes	FUR et base de données de la solde mis à jour, %solde économisée / an	Janvier à Décembre 2012	Soutien PTFs	565 ^{††}	1-Coordination étroite Fonction Publique, Budget et Trésor, 2-méthodologie, temps imparti et indépendance du recensement critique pour crédibilité du processus
TOTAL								825	

^{††} Estimation 565 MCFA (PTFs, recensement coûteux mais nécessaire et analyse fonctionnelle pour donner l'établissement des postes est un contrôle essentiel); 100 MCFA budget National

Composante 8a : Passation des Marchés Publics – DNMP

Le but visé est relatif au renforcement du contrôle interne pour améliorer la gestion des dépenses, la transparence et soutenir la prise de décision. Dans ce cadre, un nouveau Code des Marchés Publics a été élaboré et voté à l'Assemblée Nationale. Le nouveau Code permettra d'améliorer l'efficacité du système national de passation des marchés publics et son contrôle.

Résultats attendus : Les outils de passation des marchés publics sont mis à jour ; la gestion des procédures de passation des marchés publics modernisée ;

Intrants : CNRMP, DNMP et expertise internationale ; marché de reproduction ; formateur et logistique pour 500 agents, session de 5 jours ; CPMP (Ministères sectoriels et Institution de l'Etat) ; expertise locale ; CF, CAA, DRFM ; logistique formation.

But : Faciliter la traduction efficace des politiques nationales de développement en réalisations par les marchés publics

Indicateurs : expertise internationale recrutée ; Nouveau code des marchés publics déjà prêt pour adoption ; rédaction des projets de décrets d'application et des textes réglementaires pris ; Elaboration des TDR ; recrutement du consultant ; signature du contrat de marché ; documents standard et manuel finalisés ; Lancement de l'appel d'offres ; recrutement d'une société - signature du contrat de marché - livraison des documents standard ; Analyse fonctionnelle réalisée par DNMP et CNRMP, Transmission des besoins aux autorités, Inscription dotations budgétaires pour recrutement, Lancement des concours de recrutement ; Elaboration des dossiers techniques des modules à développer. ; Compilation des plans de passation des sectoriels - montage du journal sur la base des PV issus de l'étude des dossiers par la DNMP ; Elaboration des textes réglementaires - atelier de validation des textes ; Identification et choix des pays à visiter - préparation des documents de voyages ;

Résultats opérationnels : Nouveau code des marchés publics adopté - Prise des décrets d'application et des textes réglementaires élaborés ; Nombre de documents standard distribués aux organes de passation des marchés ; Nombre d'agents formés ; Nombre d'agents recrutés ; prévisions de marché disponibles sur site web, appels d'offres indiqués sur site web, attributaires et contrats signés disponibles sur site web pour toutes les procédures de marchés ouverts et restreints, Nombre de

visiteurs du site des marchés publics ; Plan de passations par ministères et consolidés sont préparés et sont mis à jour suite au vote du budget., plan de passation sont publié sur site web, Plan de passation de marché inséré dans le système de contrôle des engagements ; prévisions de marché disponible sur site web, appels d'offres indiqué sur site web, attributaires et contrats signés disponibles sur site web pour toutes les procédures de marchés ouvert et restreint, Nombre de visiteurs du site des marchés publics, Nombre d'informaticiens formés ;

Tableau 9 : Passation des Marchés Publics – DNMP

Objectif : Moderniser la gestion des procédures de passation des marchés publics

Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Action 1 : <i>Poursuite de l'informatisation des procédures de passation des marchés publics.</i>	Réaliser une étude de faisabilité de manière à prendre en compte l'environnement informatique du SIGMaP (connexion – interface si nécessaire), WEB	Recrutement DNMP, CNRMP et expertise internationale	- Elaboration des TDR - lancement de la consultation restreinte - recrutement d'un consultant - signature du contrat - élaboration du cahier de charges.	1-délai de passation des marchés en nombre de jours, 2- prévisions de marché disponible sur site web, 3- appels d'offres indiqué sur site web, 4- attributaires et contrats signés disponibles sur site web pour toutes les procédures de marchés ouvert et restreint, 5-Nombre de visiteurs du site des marchés publics	2009	Pays Bas	8	Coordination DNMP et CNRMP cruciale pour succès actions : Risque d'insuffisance de ressources
	Réalisation du système	DNMP CNRMP	Elaboration des dossiers techniques des modules à développer.	Expertise nationale ou internationale	2010-2011	A rechercher	50	
	Déploiement du système	DNMP CNRMP	Le système est fonctionnel dans les structures de la chaîne de passation des marchés publics	Les délais sont fortement réduits	2011-2012	Budget national	150	
Action 2 : <i>Elaboration par tous les maîtres d'ouvrage d'un plan annuel de passation des marchés publics en cohérence avec le budget général de l'Etat</i>	Plan annuel de passation des marchés publics élaboré	CPMP (Ministères sectoriels et Institution de l'Etat)	1- format standard développés, 2- formation des ministères, 3-soutien aux ministères, 4-travaux de centralisation des plans de passation des marchés	1- Plan de passations par ministères et consolidés sont préparés et sont mis à jour suite au vote du budget. 2- plan de passation sont publié sur site web, 3- Plan de passation de marché inséré dans le système de contrôle des engagements	Mars-décembre 2009	Budget National	40	Non élaboration à temps des plans par les ministères sectoriels, coordination avec la DGB et le CF

Tableau 9(suite) : Passation des Marchés Publics – DNMP

Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Action 3 : <i>Conception, réalisation et mise en exploitation du site Web des marchés publics</i>	Site Web des marchés publics créé	CNRMP, DNMP et expertise locale (4h/m)	- Elaboration des TDR - lancement de la consultation restreinte - recrutement d'un consultant - signature du contrat - élaboration du cahier de charges.	1-délai de passation des marchés en nombre de jours, 2- prévisions de marché disponible sur site web, 3- appels d'offres indiqué sur site web, 4- attributaires et contrats signés disponibles sur site web pour toutes les procédures de marchés ouvert et restreint, 5-Nombre de visiteurs du site des marchés publics	avril-décembre 2009	BN	40	
Action 3 (suite) : Conception, réalisation et mise en exploitation du site Web des marchés publics	Assistance des CPMP dans l'élaboration des plans de passation des marchés	DNMP	- Compilation des plans de passation des sectoriels - montage du journal sur la base des PV issus de l'étude des dossiers par la DNMP	1-délai de passation des marchés en nombre de jours, 2- prévisions de marché disponible sur site web, 3- appels d'offres indiqué sur site web, 4- attributaires et contrats signés disponibles sur site web pour toutes les procédures de marchés ouvert et restreint, 5-Nombre de visiteurs du site des marchés publics	Dec 2009 - Fév2010	Budget National	60	

Tableau 9(suite) : Passation des Marchés Publics – DNMP

Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Action 4 : <i>Former les informaticiens de la DNMP aux logiciels orientés WEB et les correspondants dans les ministères sectoriels.</i>	Informaticiens formés aux logiciels orientés Web pour assurer la maintenance des applicatifs et le site Web	DNMP, CNRMP, logistique formation (expertise cf. activités 2.1 et 2.3)	1- Expertise nationale et internationale des activités 2.1 et 2.3 élaborent modules, 2- 2 sessions de formation (2*20)	Nombre d'informaticiens formés	Avril-décembre 2009	A rechercher	45	
	Correspondants des ministères sectoriels formés pour la mise en ligne des appels d'offres.			Nombre de correspondants formés	Dec2009 - Fév 2010		30	
Action 5 : <i>Organiser les voyages d'études et d'échange d'expériences et de formations pointues en passation des marchés à l'intention des cadres de la DNMP</i>	Les cadres de la DNMP sont recyclés ou formés	DNMP	- Identification et choix des pays à visiter - préparation des documents de voyages	Nombres de cadres recyclés ou formés (Nombre de participants à définir)	mars-déc 2009	Partenaires Techniques et Financiers	50	
TOTAL							473	

Composante 8b : Passation des marchés publics – CNRMP

Le but visé est relatif est le renforcement du contrôle interne pour améliorer la gestion des dépenses, la transparence et soutenir la prise de décision. Dans ce cadre, un nouveau Code des Marchés Publics a été élaboré et voté à l'Assemblée Nationale. Le nouveau Code permettra d'améliorer l'efficacité du système national de passation des marchés publics et son contrôle.

But: Faciliter la traduction efficiente des politiques nationales de développement en réalisations par les marchés publics

Résultats attendus: la capacité institutionnelle de la CNRMP renforcé ; les compétences de la CNRMP améliorée ; le rôle de contrôle non juridictionnel est mis en œuvre ;

Intrants: Contrat avec IDEA signé ; Recrutement expertise ; CNRMP ; Recrutement d'auditeur spécialisés indépendants (international 6h/M + National 6h/m) en première année pour définition méthodologie et large audit ;

Indicateurs: rapports et outils développés ; TDR élaboré - AO lancé - Contrat signé- Présentation et approbation - Contrat signé - Présentation et approbation ; Rapport et outils de formation élaborés, session de formation pour 20 cadres ; rapport provisoire mission 2008 (en 2009) -Présentation rapport 2008 ;

Résultats opérationnels: Plan d'audit de la CNRMP –réalisation -Rapports publiés et diffusés sur site Web et en conférence de presse - sanctions requises - mesures correctives requises ; Plan d'audit des institutions intègrent une composante MP et "value for money" - Nombre d'audit de MP réalisés ; nombre de recommandations émises dans l'année, communication aux corps de contrôle interne et externe, suivi de la mise en œuvre des recommandations d'année en année

Tableau 10 : Passation des Marchés Publics – CNRMP

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : Mise en en place des outils de passation des marchés publics	Action 1.1 : <i>Actualiser les textes fondamentaux régissant les marchés publics au Bénin</i>	- Nouveau code des marchés publics - les décrets d'application - les textes réglementaires	CNRMP, DNMP et expertise internationale	- expertise international recruté - Nouveau code des marchés publics déjà près pour adoption, - rédaction des projets de décrets d'application et des textes réglementaires pris	- Nouveau code des marchés publics adopté, - Prise des décrets d'application et des textes réglementaires, élaborés	2007 - mars 2009	Budget National et BAD (Consultant), actions financées et exécutées	40	
	Action 1.2. : <i>Moderniser les outils de travail des agents des organes de passation des marchés publics (CPMP, CDPMP)</i>	Documents standards, textes réglementaires et manuel de procédure, DAO type, procès verbal type et contrat type) élaborés et approuvés.	CNRMP, DNMP et expertise nationale et internationale (2*3h/m)	- Elaboration des TDR; - lancement des consultations, - recrutement du consultant - signature du contrat de marché - documents standard et manuel finalisés	Documents standard élaborés et approuvés par décret	Janvier - décembre 2009	Pays-Bas/BN	89	
	Action 1.3 : <i>Edition des documents standards (Code, décrets d'application, textes réglementaires et manuel de procédure, DAO type, procès verbal type et contrat type). (500 exemplaires + CD ROM)</i>	Documents standard (Code, décrets d'application, textes réglementaires, manuel de procédure, DAO type, procès verbal type et contrat type) en 500 exemplaires + CD ROM sont disponibles.	CNRMP et DNMP, marchés de reproduction, diffusion des documents par DNMP	- Lancement de l'appel d'offres - recrutement d'une société - signature du contrat de marché - livraison des documents standard	Nombre de documents standard distribués aux organes de passation des marchés.	Novembre 2009 mars 2010	Pays –Bas/BN	32	

Tableau 10 (suite) : Passation des Marchés Publics – CNRMP

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : <i>Mise en place des outils de passation des marchés publics (suite)</i>	Action 1.4 : <i>Formation des membres des organes de contrôle (DNMP) et de passation des marchés publics (CPMP) des DRFM et des coordonnateurs des projets.</i>	Les membres des organes de contrôle (DNMP) et de passation des marchés publics (CPMP) des DRFM et des Coordonnateurs des projets sont formés.	CNRMP et DNMP, formateur et logistique pour 500 agents, session de 5 jours	1- Elaboration des TDR, 2-AO, 3-Contrat signé, 4-module de formation élaboré, 5-formation en cours	Nombre d'agents formés	Janvier 2010 - Juin 2010	A rechercher	132	
	Action 1.5 : <i>Analyse fonctionnelle des besoins et recrutement de nouveaux agents</i>	Nouveaux agents recrutés	CNRMP et DNMP	1- Analyse fonctionnelle réalisée par DNMP et CNRMP, 2-Transmission des besoins aux autorités, 3- inscription dotations budgétaires pour recrutement, 4- Lancement des concours de recrutement	Nombre d'agents recrutés	Nov2010 - Jan 2011	Budget National	100	Manque de volonté politique Coordination avec Fonction Publique sur qualification et sélection des agents
Objectif 2 : <i>Renforcement de la capacité institutionnel de la CNRMP</i>		Les besoins sont évalués, puis un plan stratégique et opérationnel élaboré et mis en œuvre	Contrat avec IDEA signé	Mission IDEA, rapports, outils développés	Indicateurs à définir dans Plan	Janvier à Mars 2009	DANIDA	100	
		La CNRMP est certifiée ISO	Recrutement expertise (2h/m) et CNRMP	1- Tdr élaboré ; 2- AO lancé ; 3- Contrat signé ; 4- Présentation et approbation	A définir	Juin 2009 à Juin 2010	PTFs	40	
		Etude technique du SIGMaP est réalisée, les dossiers types d'appels différé, etc	Recrutement expertise (2h/m) et CNRMP	1- Tdr élaboré 2- AO lancé 3- Contrat signé 4- Présentation en approbation	A définir	Mars décembre 2009	Pays -Bas	45	Activité à coordonner avec DNMP

Tableau 10 (suite) : Passation des Marchés Publics – CNRMP

Actions	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 3 : <i>Développement des compétences de la CNRMP</i>	Action 3.1 : <i>Accompagnement de la CNRMP et assurer la formation</i>	Un plan stratégique national de renforcement de capacités et les divers modules y afférents sont élaborés et mis en œuvre	Recrutement expertise et CNRMP	1- Tdr élaboré ; 2- AO lancé ; 3- Contrat signé ; 4- Présentation et approbation	A définir		Pays Bas	180	
Objectif 3 (suite) : <i>Développement des compétences de la CNRMP</i>	Action 3.1 (suite): <i>Accompagnement de la CNRMP et assurer la formation</i>	La CNRMP possède les compétences en techniques d'audit lui permettant de réaliser sa mission de régulation et de contrôle non juridictionnel	Recrutement expertise internationale (15jours) et logistique de formation	1- Tdr élaboré ; 2- AO lancé ; 3- Contrat signé ; 4- Rapport et outils de formation élaborés, 5- session de formation pour 20 cadres	1- Plan d'audit de la CNRMP, 2-réalisation, 3-Rapports publiés et diffusés sur site Web et en conférence de presse, 4- sanctions requises, 5- mesures correctives requises		Financement BAD disponible auprès du CSPEF/MEF, à confirmer ou PTFs	11	-
		La Chambre des Comptes et l'Inspection des Finances possèdent les compétences en techniques d'audit de marchés publics pour assurer leur rôle de contrôle	Recrutement expertise et CNRMP	1- Tdr élaboré ; 2- AO lancé ; 3- Contrat signé ; 4- Rapport et outils de formation élaborés	1- Pla d'audit des institutions intègrent une composante MP et "value for money", 2- Nombre d'audit de MP réalisés		Financement BAD disponible auprès du CSPEF/MEF, à confirmer ou PTFs	0	les Composantes de la Chambre des Comptes et de la IGF prennent ces formations en charge
Objectif 4 : <i>Mise en œuvre du rôle de contrôle non juridictionnel</i>	Action 4.1 : <i>Lancer des audits de MP</i>	Des audits de MP aux normes OCDE/DAC (cf. OECD/DCA PNA) sont réalisés annuellement et les rapports sont présentés en conférence de restitution au public	Recrutement d'auditeur spécialisés indépendants (international 6h/M + National 6h/m) en première année pour définition méthodologie et large audit	1-Tdr élaborés, 2-AO lancé, 3-Contrat signé, 4-rapport provisoire mission 2008 (en 2009), 5-Présentation rapport 2008	nombre de recommandations émises dans l'année, communication aux corps de contrôle interne et externe, suivi de la mise en œuvre des recommandations d'année en année	Jan 2009 – Déc2 009	BAD (financement géré par CSPEF)	177	Retard mise en œuvre financement- CSPEF, refus publication rapport
TOTAL								946	

Composante 9 : Comptabilité Publique et reddition des comptes

La DGTCP n'est pas en mesure de remplir toutes ses tâches dans les délais qui lui sont impartis (une saisie quotidienne des opérations d'exécution du budget de l'Etat dans les systèmes d'information, la régularité des opérations justifiée par des pièces valides, la centralisation mensuelle des opérations déconcentrées, la production du CGAF dans un délai de six mois après la fin de l'exercice). La cause principale des retards est attribuée au déficit d'effectifs, de qualification et d'équipement du personnel.

But: Apporter des données correctes, exhaustives et à temps sur l'exécution du Budget pour soutenir les décisions, promouvoir la transparence et la redevabilité

Résultats attendus : Le cadre légal et réglementaire du système de comptabilité et de reddition des comptes, des standards et pratiques est revu ; un cadre de professionnels développé ; la gestion des écritures et pré-archivage des pièces assurée ; les rapports mensuels et réconciliations bancaires sont établis ; Dépôt à bonne date à l'Assemblée Nationale du projet de loi de règlement

Intrants : Aide ProReGAR (Projet du manuel; équipe de validation et équipe d'adoption) ; réseaux électriques ondulés ; Tableau des emplois et qualifications ; formation par MEF (centre de formation) formation par formateur extérieur (hypothèse: 20 jours en 2010, puis 10 jours par an) ; Mise sur pied d'une équipe mobile de collecte de données comptables (procédure déjà utilisée) ; Progiciel installé par la coordination ASTER ; Assistance technique pour la redéfinition de la nomenclature des PJ (20 jours) ; Aide à la reprographie (externalisation ou équipement). ; Externalisation = impression de 300 exemplaires.

Indicateurs : L'équipe de rédaction des textes est identifiée; signature des marchés ; le premier tableau des emplois et qualifications ; Le MTFP organise les concours de recrutement ; Adoption du premier plan de formation interne ; édition de la balance le 10 du mois suivant ; Accès aux postes ASTER à la DGTCP ;

Résultats opérationnels : Tous les projets de textes réglementaires sont adoptés ; Le manuel de procédures est mis en œuvre ; Livraison à la DGTCP des nouveaux locaux ; livraison des marchés, et bon fonctionnement des équipements ; nombre et qualification des agents par référence au TEQ ; L'arrêté est signé ; nombre de formations qualifiantes organisées dans l'année ; nombre de décades x

poste comptable non intégrés dans cette balance ; délai entre la fin du trimestre et la lettre de transmission au DCCE ; nombre de postes ASTER installés à la DGTCP ; proportion des dépenses non justifiées ou non imputées ; date de transmission à la CDC ; respect du délai légal de 15 jours (loi 2004-20, article 152) ; jours de retard ; Délais de transmission à l'Assemblée nationale

Tableau 11 : Comptabilité Publique et reddition des comptes

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : <i>Revue du cadre légal et réglementaire du système de comptabilité et de reddition des comptes, des standards et pratiques</i>	Action 1.1. <i>Réaliser l'audit organisationnel et institutionnel de la DGTCP</i>	Creation d'une prime variable au profit des agents tenant la comptabilité		Le projet d'arrêté est soumis à la signature du MEF par le Trésor Public	L'arrêté est signé	2009	BN	30	
	Action 1.2. <i>Compléter la réglementation des méthodes de travail</i>	les décrets, arrêtés, décisions et notes réorganisant les méthodes de travail sont pris	-	L'équipe de rédaction des textes est identifiée	Tous les projets de textes réglementaires sont adoptés	2009	BN	8	
	Action 1.3 : <i>Validation du projet du manuel de procédures d'élaboration du compte de gestion, du CGAF et du PLR</i>	le manuel de procédures d'élaboration du compte de gestion du BGE, du CGAF et du PLR est adopté.	Aide ProReGAR Projet du manuel; équipe de validation et équipe d'adoption	L'équipe de validation et l'équipe d'adoption sont saisies du dossier	Le manuel de procédures est mis en œuvre	2009	PTF BN	5 ^{§§}	
Objectif 2. <i>Développement d'un cadre de professionnalité</i>	Action 2.1. : <i>Nouveau plan de répartition des locaux</i>	Les divisions et sections de tenue de comptabilités et d'élaboration de compte de gestion (RGF et DCCE) disposent de l'espace nécessaire	Locaux identifiés par le MEF	identification d'une solution durable	Livraison à la DGTCP des nouveaux locaux	2009	BN	1000	
	Action 2.2 : <i>Acquérir des des équipements nécessaires</i>	Equipement des nouveaux locaux (réseaux, mobilier, informatique)	-activité 2.1. Pour 30 postes de travail (évaluation): -réseaux électriques ondulés; -Informatique; -mobilier;	signature des marchés	livraison des marchés, et bon fonctionnement	2009-2010	PTF	780 ^{***}	
	Action 2.3 : <i>Etablir un tableau des emplois et des qualifications (TEQ)</i>	connaissance des besoins de recrutement et de formation		Elaboration du premier tableau des emplois et qualifications	date annuelle de mise à jour	2009, puis annuel	BN	10	

^{§§} Reprographie, ProReGAR déjà engagée
^{***} (Hypothèse 30 postes, 2010-2012)

Tableau 11 (suite) : Comptabilité Publique et reddition des comptes

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 2. <i>Développement d'un cadre de professionnels</i>	Action 2.4 : <i>Recrutement du personnel</i>	Un personnel qualifié est affecté en effectif suffisant à la tenue des comptabilités	activité 2.3.a. Tableau des emplois et qualifications	Le MTFP organise les concours de recrutement	nombre et qualification des agents par référence au TEQ	2009-2011	BN	190	
Objectif 3 : Gestion des écritures et pré-archivage des pièces	Action 3.1. : Rattrapage et mise à jour des comptabilités des postes comptables	Transmission des pièces comptables	Mise sur pied d'une équipe mobile de collecte de données comptables (procédure déjà utilisé)	déjà mis en oeuvre	voir l'action 3.2	2008 à 2011	BN	70	
	Action 3.2. Production mensuelle de la balance générale	Exhaustivité et fiabilité de la balance mensuelle des comptes	réalisation de l'objectif 2	édition de la balance le 10 du mois suivant	nombre de décades x poste comptable non intégrés dans cette balance	2008, puis annuel	BN	60	<i>Objectif 2 non atteint</i>
	Action 3.3. Déployer ASTER à la DGTCP-DCCE	Accès direct au SI ASTER	- réalisation de l'action 2.2 (infrastructure matérielle) - logiciel installé par la coordination ASTER	Accès aux postes ASTER à la DGTCP	nombre de postes ASTER installés à la DGTCP	2010	BN	20	<i>Manque d'équipements</i>
Objectif 4 : Rapports mensuels et réconciliations bancaires	Action 4.1 : <i>Suivi régulier des comptes bancaires</i>	Saisie quotidienne des opérations comptables, pour permettre les rapprochements bancaires au jour le jour	réalisation de l'objectif 2	en cours	jours de retard	2008 à 2011	BN	60	
	Action 4.2 : <i>Apurement des comptes d'imputation provisoire</i>								

Tableau 11 (suite) : Comptabilité Publique et reddition des comptes

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 5. Dépôt à bonne date à l'Assemblée Nationale du projet de loi de règlement	Action 5.1 : Dépôt, par RGF à DCCE, à bonne date du compte de gestion et du compte administratif	le Compte de gestion du BGE et le compte administratif sont mis en état d'examen au plus tard le mois d'avril de l'année (N+1) suivant celle (N) de la gestion budgétaire concernée	Objectifs 3 et 4 atteints	mis en oeuvre, célérité à améliorer	date de transmission à DCCE	2009 à 2012	BN	10	
	Action 5.2 : Elaboration du Compte Général de l'Administration et des Finances (CGAF) et du Projet de Loi de Règlement (PLR), par DCCE	Le CGAF et le PLR sont transmis à la DCC de la Cour Suprême le 30 juin N+1			Mis en œuvre à améliorer	Date de transmission à la CDC	2009-2012	BN	103
Pour mémoire, préparation du rapport provisoire par la CDC (activités de la composante « contrôle externe »)									
Objectif 5. Dépôt à bonne date à l'Assemblée Nationale du projet de loi de règlement (suite)	Action 5.3 : Dépôt par la DCCE à la CDC, des comptes de gestions 2007 et 2008 du BE	Le Mémoire en réplique est élaboré et transmis à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême en 15 jours		mis en oeuvre, célérité à améliorer	respect du délai légal de 15 jours (loi 2004-20, article 152): jours de retard	2009	BN	40	Le rapport provisoire de la CDC est assorti d'un questionnaire qui nécessite des recherches
	Pour mémoire, élaboration du rapport définitif par la CDC (activités de la composante « contrôle externe »)								
	Action 5.4 : Elaboration par la DCCE du CGAF et du PLR 2006, 2007 et 2008	Transmission à l'Assemblée nationale, en moins de 15 jours après réception de tous les documents, du PLR, appuyé de ses annexes (CGAF, Rapport définitif sur l'exécution de la Loi de Finances et Déclaration Générale de Conformité)	Aide à la reprographie (externalisation ou équipement). Externalisation = impression de 300 exemplaires.	mis en oeuvre, célérité à améliorer	Délais de transmission à l'Assemblée nationale	2009 à 2011	BN Concours PTF	15	
TOTAL								2401	

Composante 10 : Contrôle interne

Deux services contribuent au contrôle interne de la gestion budgétaire : le Contrôle Financier (CF), et l'inspection générale des finances (IGF).

Le CF, dans le cadre de la mise en œuvre de la tranche annuelle du Plan d'Actions pour l'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques procèdera :

- au renforcement du contrôle du service fait et aux inventaires. A ce titre il sera installé des Délégués du Contrôleur Financier dans les départements ;
- à l'accroissement des compétences individuelles et collectives en mettant à jour le tableau des effectifs et des qualifications ;
- à l'actualisation du répertoire des prix de référence tous les six mois avec la conception d'un logiciel d'informations du répertoire des prix de référence ; l'installation du logiciel auprès des utilisateurs et enfin l'enquête, la collecte et le traitement des données.

Quant à L'IGF, les actions qu'elle va entreprendre dans ce cadre consisteront entre autres:

- mettre en place l'assistance technique avec le recrutement de consultants individuels spécialisés ; l'élaboration des guides des audits techniques et organisationnels ;
- organiser les formations et les voyages d'études à l'extérieur. Ainsi, il sera organisé des ateliers de formations à l'usage informatique et des séminaires thématiques sur les techniques d'exécution des budgets-programmes, le suivi-évaluation ;
- équiper l'IGF et les IGM en matériels informatiques et bureautiques avec l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques et de matériels roulants.

But: Renforcer le contrôle interne pour améliorer la gestion des dépenses, la transparence et soutenir la prise de décision

Résultats attendus : la stratégie de contrôle est désormais orientée vers une meilleure gestion du risque ; le contrôle du service fait et les inventaires renforcés ; les compétences individuelles et collectives se sont accrues ; le répertoire des prix est actualisé tous les six mois ; les qualifications du personnel de l'IGF sont améliorées et entretenues ; les moyens d'intervention de l'IGF sur le territoire sont renforcés ; les corps de contrôle sont mieux coordonnés

Intrants : Vote du budget par programme ; Adoption de la LOLF ; Révision de la nomenclature budgétaire ; construction ou extension de bâtiments (six départements) ; la logistique (mobilier, bureautique, Pour 12 personnes dont six délégués et adjoints, 7 véhicules TT, 40 motos, un véhicule léger financement partiel de la BAD-PAIC ; 30 PC, 10 imprimantes, onduleurs ou réseau secouru à l'échelle du ministère) ; tableau des emplois et qualifications ; Plan de formation validé, logiciel livré ; Plan de formation à jour, Assistance selon la nature des formations définies (5 jours AT par an) ;

Indicateurs : Adoption du décret portant réforme du Contrôle Financier ; Modification des textes ; programme de construction - livraison des locaux (par département) ; Livraison des équipements ; livraison des véhicules ; Production du premier tableau en besoin de personnel ; organisation des concours par la fonction publique ; livraison des premiers équipements ; validation du cahier des charges ; Rédaction du premier plan de formation ; définition des modalités de fonctionnement ; livraison des premiers véhicules après création du parc ; organisation de la première réunion ;

Résultats opérationnels : Délai moyen d'engagement ; taux de réalisation du plan de construction ; taux d'équipement (mesuré chaque année) ; Nombre d'inventaires vérifiés dans l'année - Nombre d'inventaires par agents dans l'année ; Accord sur le plan de formation (formateurs identifiés et disponibles) ; Taux de réalisation du tableau des emplois ; Taux d'informatisation des effectifs du CF au MEF ; réception du logiciel ; pourcentage de réalisation du plan de formation ; pourcentage des inspections hors de Cotonou dans le total des missions de l'année.

Tableau 12) : Contrôle Interne

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : <i>Orienter la stratégie de contrôle vers une meilleure gestion du risque</i>	Action 1.1 <i>Alléger le contrôle a priori</i>	Rapidité des engagements	Vote du budget par programme	Adoption du décret portant réforme du Contrôle Financier	Délai moyen d'engagement	Six mois après l'adoption de la LOLF	Budget national	0	Retard dans le vote de la LOLF
	Action 1.2 <i>Modifier le cadre législatif et réglementaire pour supprimer le visa du Contrôleur Financier sur les mandats</i>	Accélérer les paiements	-Adoption de la LOLF -Révision de la nomenclature budgétaire	Modification des textes	Délai moyen des paiements	Six mois après l'adoption de la LOLF	Budget national	0	Retard dans le vote de la LOLF
Objectif 2 : <i>Renforcer le contrôle du service fait et les inventaires</i>	Action 2.1 <i>Installer les délégués du CF dans les départements</i>	Assurer la présence déconcentrée du contrôle financier	construction ou extension de bâtiments (six départements)	- programme de construction - livraison des locaux (par département)	taux de réalisation du plan de construction	2009 2010	Budget national	950	
	Action 2.2 <i>Equiper les nouveaux locaux</i>	Accélérer l'action du contrôle financier dans les départements	- mobilier - bureautique Pour 12 personnes (six délégués et adjoints)	Livraison des équipements	taux d'équipement (mesuré chaque année)	2010 à 2011	Budget national Concours PTF	19	retard dans la livraison des locaux
	Action 2.3 <i>Doter le CF de moyens de transports (Cotonou et six départements)</i>	Rendre effectif l'action du CF sur tout le territoire (service fait)	- 7 véhicules TT - 40 moto - un véhicule léger (financement partiel de la BAD-PAIC)	livraison des véhicules	- Nombre de réceptions par agent dans l'année;	2010, puis annuel	Budget national Concours PTF	228	retard dans la livraison des véhicules
	Action 2.4 <i>Améliorer la tenue de la comptabilité matière</i>	Fiabilité des inventaires	paiement des frais de mission (restauration et hébergement)		- Nombre d'inventaires vérifiés dans l'année; - Nombre d'inventaires par agents dans l'année.	2010, puis annuel	Budget national	24	retard dans la livraison des véhicules

Tableau 12(suite) : Contrôle Interne

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 3 : Accroître les compétences individuelles et collectives	Action 3.1 <i>Mise à jour du tableau des effectifs et des qualifications</i>	Connaissance précise des besoins en personnel qualifié		Production du premier tableau	date annuelle de mise à jour du tableau	2009, puis annuel	Budget national	0	
	Action 3.2 <i>Préparer un plan de formation annuel</i>	Définition des besoins de formation, identification des formations nécessaires	tableau des emplois et qualifications	production d'un état des besoins de formation	Accord sur le plan de formation (formateurs identifiés et disponibles)	2010, puis annuel	Budget national	0	mauvaise identification des formateurs (écoles, centres, conférenciers)
	Action 3.3 <i>Formation, selon le plan</i>	Adéquation de la qualification du personnel et des besoins	- Tableau des emplois et qualifications - Plan de formation validé - financement de la formation (10 jours AT par an)	début des cours	- Nombre de formations suivies par les agents, et pourcentage de réalisation du plan; - Pourcentage du personnel ayant les qualifications requises (selon TEQ)	2010, puis annuel	Budget national Concours PTF	20	Absence de moyens de formation
	Action 3.4 <i>Recruter le personnel nécessaire</i>	Pourvoir les emplois vacants	tableau des emplois et qualifications	organisation des concours par la fonction publique	Taux de réalisation du tableau des emplois	2011, puis annuel	Budget national	0	- Ouverture des crédits de personnel pour permettre l'embauche; - Organisation du concours par MTFP
	Action 3.5 <i>Equipement des personnels de l'administration centrale (voir action 2 pour les personnels déconcentrés)</i>	Atteindre un taux d'informatisation de 50% des postes de travail	30 postes bureautiques (30 PC, 10 imprimantes, onduleurs ou réseau secouru à l'échelle du ministère)	livraison des premiers équipements	Taux d'informatisation des effectifs du CF au MEF	2010, puis annuel	Budget national Concours PTF	25	

Tableau 12(suite) : Contrôle Interne

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 4 : Actualiser le répertoire des prix tous les six mois (http://www.finances.bj/IMG/Repertoire_de_s_prix.pdf)	Action 4.1 Conception d'un logiciel d'informatisation du répertoire des prix de référence	Création d'un outil	Développement DOI	validation du cahier des charges	réception du logiciel	Novembre 2008 À 2009	Budget national	40	
	Action 4.2 Installation du logiciel auprès des utilisateurs	Accélération de la collecte des références	logiciel livré	plan d'installation (calendrier, nombre de poste, formation)		2009	Budget national	90	Retard dans le développement
	Action 4.3 Enquête, collecte et traitement des données	Actualisation régulière du répertoire			Date de publication des répertoires actualisés	2009, puis annuel	Budget national	75	
Objectif 5 : Former et entretenir les qualifications du personnel de l'IGF	Action 5.1 Etablir un plan de formation, tenir le plan à jour	Evaluer les besoins pour organiser le cycle de formation	Synthèse des besoins en formation - Identification des structures de formation	Rédaction du premier plan de formation	date de mise à jour annuelle du plan de formation	2009, puis annuel	BN	0	
	Action 5.2 Donner chaque année la formation nécessaire, selon le plan	Acquisition des compétences adaptées (en particulier dans un contexte d'évolution des lois de finances et de nouvelle Lolf)	Plan de formation à jour, Assistance selon la nature des formations définies (5 jours AT par an) ou stage	Accord sur le contenu et la date de la formation	pourcentage de réalisation du plan de formation	2010, puis annuel	BN, PTF selon besoin	130	Mauvaise identification du besoin de formation
Objectif 6 : Renforcer les moyens d'intervention sur le territoire	Action 6.1 Créer un parc de véhicule commun à l'IGF et aux inspections ministérielles (gestion par IGF)	Doter le parc en moyens	Véhicules (objectif : 10 véhicules TT, 2010-2012)	livraison des premiers véhicules après création du parc	pourcentage des inspections hors de Cotonou dans le total des missions de l'année	2010, puis annuel	BN et PTF	560	
		Affecter les moyens disponibles selon les priorités		définition des modalités de fonctionnement		2009	BN	0	conflits entre ministères
Objectif 7 : Coordination des corps de contrôle	Action 7.1 Extension de la réunion d'évaluation du contrôle interne au contrôle financier (CF) et à la chambre des	limitation des redondances et information rapide sur les risques constatés		organisation de la première réunion	nombre de recommandations émises dans l'année, communiquées aux corps de contrôle	2009	PTF (ACBF, Pays-Bas, Danemark)	10	retards dans la procédure de sélection

	comptes (CDC)				participant au séminaire					
								TOTAL	2171	

Composante 11 : Contrôle Externe

Les deux objectifs prioritaires de la CDC visent la réduction des délais et l'exercice effectif du contrôle juridique des comptables publics.

La CDC doit réduire le temps de production de ses Rapports sur l'Exécution de la Loi des Finances. Il s'agit de prendre des mesures d'organisation internes dont certaines concernent aussi la Cour suprême, qui intervient par l'intermédiaire de son Parquet Général.

Pour l'exécution du Plan d'Actions, la CDC doit améliorer son activité d'examen des comptes des comptables publics. Le succès dans ce domaine repose sur :

- La mise en place de l'archivage des pièces justificatives
 - La mise à disposition des locaux de la Cour Suprême (sis à Ganhi) après son déménagement sur Porto Novo;
 - Nomination d'un archiviste ;
 - Mise en œuvre du manuel de gestion des archives ;

- Le renforcement de l'effectif technique par :
 - Établissement d'une table des emplois-ressources;
 - Nomination de 4 conseillers qualifiés en finance, comptabilité et gestion;
 - Recrutement de 10 vérificateurs et 10 assistants de vérification;
 - Nomination d'un greffier;
 - Vote et mise en vigueur du statut des magistrats de la Cour Suprême ;
 - Nomination d'un avocat général spécialisé sur les rapports de la Chambre des Comptes

- L'imbrication des activités du contrôleur externe avec celles des administrations.

But: Apporter à temps une information indépendante sur la qualité de la gestion de la dépense, l'exécution budgétaire et les réalisations et services rendus au public

Résultats attendus : Envoi du RELF N-2 au MEF avant la fin de l'exercice N-1 ; Examen des comptes de tous les comptables (loi 2004-07 art. 42) et le bon emploi des fonds ; contrôle externe et interne coordonnés ; le public a accès aux informations: publication du rapport sur site internet ; Cour des Comptes créée.

Intrants : concours d'un expert ; achèvement du transfert de la Cour suprême à Porto-Novo ; Equipement matériel des locaux pour l'archivage (projet ProRegard en cour ; validation du projet de manuel de gestion des archives par le Pdt CDC ; Manuel de reddition des comptes de l'Etat et des Etablissements publics; projet de texte à proposer au ministre (déjà préparé par ProRegard) ; ouverture des crédits de personnel ; identification ou création des postes budgétaires, et mise en place du comité de recrutement ; AT fournie par ProReGAR en 2008 ; assistance à la création du site ; site internet, connexions réseau avec le Trésor.

Indicateurs : recueil d'une liste des points focaux auprès de la DGB ; Début de la mission de l'expert ; réception du mémoire ; ordonnance du président CS, ou modification de la loi 2004-20 ; ordonnance du président CS, ou modification de la loi 2004-07 ; signature du marché lorsque les locaux sont libérés par la CS ; publication du texte réglementaire- première édition du tableau des emplois ; déclenchement du recrutement ; création du site ;

Résultats opérationnels : délai de transmission (date de réception - date de signature) ; date de diffusion de la liste (le plus tôt possible dans l'année N+1) ; délai entre l'envoi du rapport et la réception par le DCCE ; délai entre l'envoi du rapport et la réception par le DCCE ; délai de production des conclusions ; délai entre les conclusions et l'envoi du rapport définitif ; date de livraison des pièces justificatives du dernier exercice clos ; niveau de qualification, en référence au tableau des emplois et des compétences ; présence d'un greffier ; Délai entre la disponibilité des rapports publics et la mise en ligne.

Tableau 13 : Contrôle externe

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : Dépôt du RELF N-2 avant la fin de l'exercice N-1 – C-3	Action 1.1 <i>Préparation et envoi du rapport provisoire au MEF (en trois mois)</i>	Pour mémoire, activité de la composante « comptabilité publique et reddition des comptes » (activités 5.1 et 5.2)						10	
		Pour mémoire, activités de la composante « cadre légal et réglementaire », objectifs de diffusion des textes (Journal officiel)						0	Pas de publication des textes au JO (voir composante 14);
		Transmission à la Cour suprême des actes budgétaires pris en cours d'année		Lorsque la CDC reçoit les actes réglementaires en cours d'exercice	délai de transmission (date de réception-date de signature)	2009, puis annuel		0	Pas de transmission des actes MEF vers CS; Délais administratifs internes à la CS
		identification des points focaux dans les ministères et institutions (normalement DRFM ou directeur administratif et financier de chaque ministère)		recueil d'une liste des points focaux auprès de la DGB	date de diffusion de la liste (le plus tôt possible dans l'année N+1)	2009, puis annuel		0	absence de la liste (DGB)
		formation à l'analyse de l'exécution du budget	concours d'un expert: deux interventions de cinq jours, au début et à la fin de la première instruction)	Début de la mission de l'expert	pourcentage des dépenses budgétaires soumises à une analyse des résultats	fin 2010 (sur exercice 2009)	PTF	5	absence de financement, absence d'expert disponible

Tableau 13 (suite) : Contrôle externe

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 (suite) : Dépôt du RELF N-2 avant la fin de l'exercice N-1 - C(iii)3	Action 1.2 Organisation de la contradiction et préparation du rapport définitif (en un mois)	transmission rapide du projet au MEF-DCCE, (qui dispose d'un délai légal de 15 jours pour répondre)		déjà mise en œuvre	décalé entre l'envoi du rapport et la réception par le DCCE	2009, puis annuel		5	retard administratif dans la transmission (CDC, MEF)
		réception du mémoire en réplique		réception du mémoire (pas de réponse sur les derniers exercices examinés)	décalé entre l'envoi du rapport provisoire et la réception du mémoire	2009, puis annuel			retard du MEF dans l'envoi du mémoire
		préparation du projet de rapport définitif et du rapport à fin de délibéré, en 15 jours			temps de préparation du rapport	2009, puis annuel			
	Action 1.3. Conclusions du parquet	fixer un délai pour la production des conclusions (par exemple inférieur à un mois)		ordonnance du président CS, ou modification de la loi 2004-20	décalé de production des conclusions	2009, puis annuel		0	Pas d'ordonnance (CS), pas de modification législative (voir composante 15)
		nommer un avocat général spécialisé sur les rapports de la CDC		ordonnance du président CS, ou modification de la loi 2004-07	date de nomination de l'avocat général	2009		0	Pas d'ordonnance (CS), pas de modification législative (voir composante 15)

Tableau 13(suite) : Contrôle externe

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 (suite) : <i>Dépôt du RELF N-2 avant la fin de l'exercice N-1 - C(iii)3</i>	Action 1.4 <i>Audience et envoi du rapport (une semaine)</i>	envoi du rapport définitif une semaine après les conclusions du Parquet			délai entre les conclusions et l'envoi du rapport définitif	2011, puis annuel		2	Conclusions en retard, disponibilité du personnel CDC
Objectif 2 : <i>Examiner les comptes de tous les comptables (loi 2004-07 art. 42) et le bon emploi des fonds (art. 43) - C(iv)1</i>	Action 2.1 : <i>Archiver les comptes avec les pièces justificatives, pour examen</i>	libérer un local pour l'archivage (normalement bâtiment de la CS à Cotonou)	achèvement du transfert de la Cour suprême à Porto-Novo	Lorsque les locaux sont libérés par la CS		2009		290	la Cour suprême ne déménage pas
		archiver les documents et les pièces justificatives	Equipement matériel des locaux pour l'archivage (projet ProReGar en cours)	signature du marché	date de livraison des pièces justificatives du dernier exercice clos	2009, puis annuel	pour l'équipement du local, financement ProReGAR		la Cour suprême ne déménage pas
		gérer les pièces archivées: adoption d'un manuel de gestion	validation du projet de manuel de gestion des archives par le Pdt CDC	signature de la note de service par Pdt CDC		2009		0	absence de greffier pour l'application du manuel
		adoption des textes réglementaires d'application des articles 73 et 74 de la loi 2004-20: définition de « l'état d'examen »	projet de texte à proposer au ministre (déjà préparé par ProRegard)	publication du texte réglementaire		2009		0	le gouvernement ne signe pas le décret

Tableau 13 (suite) : Contrôle externe

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 2 (suite) : <i>Examiner les comptes de tous les comptables (loi 2004-07 art. 42) et le bon emploi des fonds (art. 43) - C(iv)1</i>	Action 2.3 : <i>Mise à niveau des effectifs et des compétences de la CD</i>	établir un tableau des emplois et des compétences		première édition du tableau emplois-compétences	date de mise à jour	2009, puis annuel		0	
		nomination de conseillers qualifiés en finances, comptabilité et gestion	ouverture des crédits de personnel (conseillers=magistrats) par le Gouvernement	acte de nomination	niveau de qualification, en référence au tableau des emplois et des compétences	2009-2010	BN	36	pas de nomination (chaîne de nomination: proposition CS, avis Cons. Sup. magistrature, décret en conseil des ministres)
		recrutement de vérificateurs et assistants de vérification	identification ou création des postes budgétaires, et mise en place du comité de recrutement	organisation du concours	niveau de qualification, en référence au tableau des emplois et des compétences	2009-2010	BN	82	pas de concours (MTFP)
		mise à disposition d'un greffier		arrêté du ministre de la justice	présence d'un greffier	2009	BN		pas d'arrêté du ministre de la justice
		Mise à disposition des locaux pour l'archivage				2009	PTF	115	
		Mise en place de l'archive et de sa gestion						20	
		Elaboration des textes et réglementation créant la CDC						10	

Tableau 13 (suite) : Contrôle externe

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 3 : Coordination contrôle externe et interne	Action 3.1. Pour mémoire, participation à la réunion des corps de contrôles organisés chaque année par l'IGF (composante 10 "contrôle interne", activité 7.1)							20	
	Action 4.1 : Publication en ligne des rapports sur l'exécution budgétaire (16 MFCFA)	création d'un site internet de la CDC (ou CS)	assistance à la création du site (serveur, logiciel, formation. Le serveur peut aussi contribuer à l'archivage numérique - activité 2.1)	création du site (page d'accueil accessible en ligne)		2010	PTF	16	absence de financement, absence d'expertise informatique
mise à disposition du public des observations de la CDC		site internet, connexions réseau		Délai entre la disponibilité des rapports publics et la mise en ligne	2011, puis annuel		absence d'un administrateur pour le site		
Créer une Cour des comptes - C (iv) 1	Pour mémoire : cet objectif est inscrit à la composante « cadre légal et réglementaire », objectif 6								
Total								611	

Composante 12 : Contrôle législatif

L'Assemblée Nationale intervient au moment du vote de la loi de finances initiale et pour le vote de la loi de règlement.

Les actions à mettre en œuvre notamment:

- 1) la formation des assistants parlementaires, personnels, employés par l'Assemblée Nationale (deux assistants pour chacune des cinq commissions) ;
- 2) le recrutement des spécialistes en finances publiques de la CAPAN (un poste vacant depuis le départ du titulaire) et des deux spécialistes de l'UNACEB (Unité d'Analyse de Contrôle et d'Évaluation du Budget de l'Etat). ;
- 3) et enfin d'une assistance technique. Renforcée par la formation des deux assistants de la Commission des Finances.

But: Développer la capacité du Parlement à jouer son rôle de contrôle des ressources publiques, promouvoir la gouvernance démocratique

Résultats attendus : l'analyse des textes budgétaires soumis au vote de l'Assemblée nationale (LFI, LFR, loi de règlement) préparée ; le travail en commission est soutenu par le renforcement des qualifications des assistants de l'Assemblée nationale ; l'environnement de travail amélioré.

Intrants : Assistance technique (5 jours) ; Plan de formation à jour, accueil par les administrations nationales (DGB, DGTCP) pour explications sur la forme et le contenu des textes ; poste déjà financés par PTF ;

Indicateurs : appel à candidature ; expression du besoin par la rédaction d'un plan de formation ; Accord sur le contenu et la calendrier de la formation ; Acte administratif pour l'organisation du concours de recrutement signé par le directeur de la CAPAN.

Résultats opérationnels : date de recrutement ; date de mise à jour annuelle du plan de formation ; pourcentage de réalisation du plan de formation, volet national ; recrutement du spécialiste en finances publiques.

Tableau 14 : Contrôle législatif

Acteur: Assemblée nationale

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 1. <i>Préparer l'analyse des textes budgétaires soumis au vote de l'Assemblée nationale (LFI, LFR, loi de règlement)</i>	Action 1.1 : <i>Recruter des spécialistes pour les postes actuellement vacants</i>	Compléter les effectifs de l'UNACEB (en recrutant le spécialiste en fiscalité et le spécialiste en finances)	postes financés sur le budget de l'Assemblée nationale	appel à candidature	date de recrutement	2009	budget AN	0	défaut de candidats qualifiés
Objectif 2. <i>Soutenir le travail en commission, par le renforcement des qualifications des assistants de l'Assemblée nationale</i>	Action 2.1 <i>Définir le besoin de formation</i>	Plan de formation, en distinguant les deux assistants de la commission des finances (formation complète), et les huit assistants des autres commissions (formation limitée)	Assistance technique: 5 jours	expression du besoin par la rédaction d'un plan de formation	date de mise à jour annuelle du plan de formation	2009, puis annuel	Budget AN, PTF	4	instabilité du personnel
	Action 2.2 <i>Donner chaque année la formation nécessaire, selon le plan</i>	Meilleure compréhension des projets de loi (LFI, LFR, loi de règlement) et des impacts budgétaires de tout texte soumis à l'Assemblée	.Plan de formation à jour, .Accueil par les administrations nationales (DGB, DGTCP) pour explications sur la forme et le contenu des textes .5 jours de séminaire pour 10 assistants	Accord sur le contenu et la calendrier de la formation	pourcentage de réalisation du plan de formation, volet national	2009, puis annuel	Budget AN, Budget national	16	Meilleure compréhension des projets de loi (LFI, LFR, loi de règlement) et des impacts budgétaires de tout texte soumis à l'Assemblée

Tableau 14 : Contrôle législatif

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 2 (suite). <i>Soutenir le travail en commission, par le renforcement des qualifications des assistants de l'Assemblée nationale</i>	Action 2.2 (suite) : <i>Donner chaque année la formation nécessaire, selon le plan</i>	Information sur les meilleures pratiques internationales (pour les deux assistants de la commission des finances)	.Plan de formation à jour, .structure d'accueil disponible (par ex. AN France), .Déplacement vers d'autres assemblées (sur objectifs arrêtés dans le plan de formation)	Accord sur le contenu et la date de la formation	pourcentage de réalisation du plan de formation, volet international	2010, puis annuel	PTF	0	Information sur les meilleures pratiques internationales (pour les deux assistants de la commission des finances)
Objectif 3. <i>Améliorer l'environnement de travail</i>	Action 3.1 <i>Pour mémoire: voir la composante 15 - meilleure diffusion des textes votés et des règlements (Journaux officiels)</i>								
Acteur: CAPAN									
Objectif 1. <i>Préparer l'analyse des textes budgétaires soumis au vote de l'Assemblée nationale (LFI, LFR, loi de règlement)</i>	Action 1.1 <i>Recruter un spécialiste en finances publiques (poste d'expert en finances publiques vacant)</i>	Restaurer les capacités d'analyse de la CAPAN en finances publiques	poste déjà financés par PTF	Acte administratif pour l'organisation du concours de recrutement signé par le directeur de la CAPAN	recrutement du spécialiste en finances publiques	2009	PTF (ACBF, Pays-Bas, Danemark)	0	retards dans la procédure de sélection
TOTAL								20	

Composante 13 : Capacité de Formation - Direction des Ressources Humaines et Centres de Formation

Dans le cadre de la réforme de la GFP des actions relatives aux formations sont envisagées en faveur des cadres de l'Administration publique.

- de nouvelles règles, normes, pratiques et outils nécessaires pour mieux adapter l'ensemble du curriculum de l'ENAM et des Centres de Formations des douanes, des Impôts, du Trésor et du Budget ;
- définir des modalités de renforcement des capacités des centres de formations en termes d'ingénierie de la formation. ;
- la création d'un centre de formation moderne regroupant l'ensemble des services du MEF.

But: Renforcer les professions des comptables publics, inspecteurs et contrôleurs ; renforcer la capacité de formation interne des institutions en charge de la GFP pour soutenir la réforme.

Résultats attendus : Existence d'un Plan de Formation ; formateurs formés ; la capacité d'accueil renforcée ;

Intrants : Besoins identifiés par Centre de Formation annuellement ; Appui Technique ; Centre de formation Budget, Douanes, Trésor et Impôts ; Gouvernement.

Indicateurs : TDR mission - AO lancé - Contrat signé et engagé - Rapport provisoire - Analyse fonctionnelle des besoins approuvées ; Stratégie de Formation déclinée pour le MEF et chaque Centre de Formation ; Recrutement d'experts par administration spécialisée (Budget, Impôt, Douanes, Trésor); Session de formation, Manuel du formateur ; Session de formation, outils mis à disposition.

Résultats opérationnels : Plan de formation développé ; Nombre de formateurs formés ; 1 spécialiste par centre est formé, un curriculum formation continu et un curriculum formation des nouvelles recrues est développé pour chaque centre ; Ratio formation département/Cotonou, nombre de personnes formées ; Locaux mis à disposition.

Tableau 15 : Capacité de Formation - Direction des Ressources Humaines et Centres de Formation

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : Définition d'un Plan de Formation	Action 1.1 Analyse des besoins	Les besoins de formation de chaque entité (Budget, Trésor, Impôts, Douanes) sont définis pour les personnels déjà recrutés	Besoins identifiés par Centre de Formation annuellement; mission d'appui 2h/m	1-TDR mission, 2- AO lancé, 3- Contrat signé et engagé, 4- Rapport provisoire, 5- Analyse fonctionnelle des besoins approuvées	Plan de formation développé	Janvier 2009 - Décembre 2010	Budget National et soutien des PTFs pour AT	40	Coordination Centre de Formation Impôt, Douanes, Trésor et Budget
	Action 1.2. Elaboration de stratégie de formation	Une stratégie de formation des cadres du MEF et de ses agences est élaborée pour soutenir l'effort de réforme et appliquer les nouvelles normes et pratiques au curriculum	CF. 1.1	Stratégie de Formation déclinée pour le MEF et chaque Centre de Formation	Plan de formation développé	Janvier 2009 - Décembre 2010	Soutien des PTFs requis	2	
Objectif 2 : Formation de formateur et à l'ingénierie de formation	Action 2.1 Formation de formateurs	Les formateurs des Centre reçoivent une formation améliorant leur capacité à former les agents du MEF	Appui Technique: 4h/m	Recrutement d'experts par administration spécialisée (Budget, Impôt, Douanes, Trésor); Session de formation, Manuel du formateur	Nombre de formateur formés	Janvier 2009 - Décembre 2011	Budget National et soutien des PTFs pour AT	80	Coordination Centre de Formation Impôt Douanes, Trésor et Budget
	Action 2.2 Formation à l'ingénierie de formation (80MFCA)	Un responsable par centre de gestion est formé pour analyser les besoins de formation et développer des curricula	Appui Technique: 4h/m	Session de formation, outils mis à disposition	1 spécialiste par centre est formé, un curriculum formation continu et un curriculum formation des nouvelles recrues est développé pour chaque centre	Janvier 2009 - Décembre 2011	Soutien des PTFs requis pour AT	80	Coordination Centre de Formation Impôt Douanes, Trésor et Budget
	Action 3.1. Amélioration de la capacité à répondre aux besoins dans les départements (84 MFCA)	Des formations sont organisées dans les départements	Centre de formation Budget, Douanes, Trésor et Impôts, 4 sessions par ans organisés pour chaque centre (20 personnes / sessions)	1-Planning des formations 2009, 2010; 2-Session réalisées	Ratio formation département/Cotonou, nombre de personnes formées	Janvier 2009 - Décembre 2011	Soutien des PTFs requis pour financement des sessions, GTZ soutient le Centre de Formation des Impôts en 2008 et 2009	84	formations dans les départements importantes pour maintenir motivation et développer les compétences de tous les agents sur le territoire

Tableau 15 (suite) : Capacité de Formation - Direction des Ressources Humaines et Centres de Formation

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 3 : Renforcement de la capacité d'accueil	Action 3.2 Amélioration de la capacité d'accueil à Cotonou (375MFCA)	L'Etat identifie des locaux pour améliorer la capacité d'accueil des centres de formation (possibilité de partage) et un plan d'aménagement des locaux est élaboré	Gouvernement; Centre de Formation	1-Requête conjointe des Centre de Formation, 2-Locaux identifiés et attribués, 3-Plan d'aménagement élaboré	Locaux mis à disposition	Janv 2010-Janv 2011	Budget National pour les locaux et soutien des PTFs pour leur aménagement	375 ^{ttt}	Volonté politique soutenant l'action et accord de partage d'un centre de formation moderne pour l'ensemble du personnel du MEF, Douanes et Impôts
	TOTAL							497	

^{ttt} 375325 MFCA (PTFs pour centre à Cotonou), Lieu et développement des centres départementaux (50MFCA) sur Budget National

Composante 14 : Cadre légal et réglementaire cohérent - Conseiller Technique Juridique du Cabinet du Ministre

Le cadre légal et réglementaire sera largement modifié au cours de la réforme. A cet effet, il faut s'assurer de la cohérence de ce cadre et de son adaptation à un rythme satisfaisant des besoins de la réforme. Ainsi, l'accent sera mis sur l'utilisation accrue de systèmes électroniques de gestion de l'information et des relations usagers / gouvernement nécessitant des textes adaptés (impôts, passations de marchés, informations budgétaires...).

Résultats attendus : la cohérence des textes avec le cadre UEMOA est assurée ; l'accès des services et du public aux textes est effectifs ; les lois et règlements sont publiés ; le RELF N-2 est déposé avant la fin de l'exercice N-1 ; un environnement de contrôle stable est assuré ; une Cour des Comptes est créée ; le cadre légal et réglementaire du système de comptabilité et de reddition des comptes, des standards et pratiques est revu ; les fonctions du Ministre des finances en matière de prêts et dons sont clarifiées.

But: Aboutir à un cadre légal et réglementaire cohérent et soutenant les réformes, en conformité avec les directives de l'UEMOA.

Intrants : Expertise nationale Ministère de la Justice et MEF ; Expertise internationale spécialisée UEMOA ; Appui Technique ; création d'un site/page web spécifique accessible par public et services ; Création librairie (espace mis à disposition par MEF), équipement, impression des textes, gestion, Appui Financier et Technique ; .Installation du comité chargé de préparer les projets ; Adoption des textes -Expertise extérieure pour la mutation institutionnelle (six semaines d'experts, dans plusieurs domaines de compétence) ; élaboration du décret (CAA et MEF) ;

Indicateurs : TDR Groupe de travail -Compte rendu réunion Groupe - textes vérifiés -approbation des services ; Rapport d'activités - textes harmonisés ; tests site -ouverture du site avec l'ensemble des publications ; Emplacement mis à disposition à Cotonou et dans les préfectures – équipement -AO et sélection de un ou plusieurs imprimeurs -première commande sur contrat cadre -mise à disposition des textes dans la libraires et dans les préfectures ; page d'accueil du site accessible ; ordonnance du président CS, ou modification de la loi 2004-20 ; ordonnance du président CS, ou modification de la loi 2004-07 ; vote de la loi-statut ; exécution des missions d'expertise ; installation de la Cour des comptes ; Décret rédigé, promulgation par la Présidence.

Résultats opérationnels : ouverture site, Nombre de consultations ; délai de diffusion des textes après promulgation ou signature ; délai entre le bon à tirer et la diffusion ; délai de production des conclusions ; date de nomination de l'avocat généra ; date de promulgation de la loi ; date de production des projets de texte ; conformité avec la directive de l'UEMOA ; Application du décret.

Tableau 16 : Cadre légal et réglementaire cohérent - Conseiller Technique Juridique du Cabinet du Ministre

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : Assurer la cohérence des textes et avec le cadre UEMOA	Action 1.1. <i>Cohérence entre les textes</i>	Les textes sont revus afin de s'assurer qu'ils permettent l'utilisation des nouvelles technologies et qu'ils sont cohérents entre eux	Expertise nationale Ministère de la Justice et MEF	1-TDR Groupe de travail, 2-Compte rendu réunion Groupe, 3- textes vérifiés, 4-approbation des services		Jan 2009 - Déc 2011	Budget National	2	Coordination en Ministère de la Justice et ds Finances
	Action 1.2. <i>Le cadre UEMOA est pris en compte</i>	Les textes sont conformes aux directives de l'UEMOA	Expertise internationale spécialisée UEMOA, 6h/m	1-TDR mission, 2- AO lancé, 3- Contrat signé et engagé, 4- Rapport d'activités, 5- textes harmonisés		Jan 2009 - Déc 2011	Soutien des PTFs requis	120	
Objectif 2 : Assurer l'accès des services et du public aux textes	Action 2.1 <i>Accès du Public et des services</i>	Le public et les services ont accès aux textes par le biais d'internet	création d'un site/page web spécifique accessible par public et services; Appui Technique: 4h/m	1-Spécification du site web, 2- AO lancé, 3- Contrat signé et engagé, 4- tests site, 5-ouverture du site avec l'ensemble des publications	ouverture site, Nombre de consultations	Jan 2009 - Déc 2011	Budget National et soutien des PTFs	80	
	Action 2.2 <i>Librairie</i>	Une librairie est ouverte auprès du MEF afin de vendre à prix social les textes imprimés et de maintenir une disponibilité des textes permanente	Création librairie (espace mis à disposition par MEF), équipement, impression des textes, gestion, Appui Financier et Technique à définir	1-Emplacement mis à disposition à Cotonou et dans les préfectures, 2- Equipement, 3-AO et sélection de un ou plusieurs imprimeurs, 4-première commande sur contrat cadre, 5-mise à disposition des textes dans les librairies et dans les préfectures		Jan 2009 - Déc 2011	Soutien des PTFs requis pour AT	80 ⁺⁺⁺	
Objectif 3 : Publication des lois et règlements	Action 3.1. <i>Publier les textes en ligne, dès leur adoption (journal officiel en ligne)</i>	Connaissance immédiate des textes par tous les acteurs avec accès internet	aide technique à la définition et la mise en place d'une publication numérique (création de site)	page d'accueil du site accessible	délai de diffusion des textes après promulgation ou signature	2009-2010	PTF pour la création de l'infrastructure	32	

⁺⁺⁺ Estimation à 80 MCFA (PTFs) + emplacement mis à disposition (cf. budget Etat) et véhicules pour transports en province (cf. budget Etat)

Tableau 16 (suite) : Cadre légal et réglementaire cohérent - Conseiller Technique Juridique du Cabinet du Ministre

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 3 : <i>Publication des lois et règlements</i>	Action 3.2. <i>Publier rapidement le journal officiel, version imprimée</i>	Connaissance des textes par tous les acteurs		mis en œuvre, procédure à accélérer	décal entre le bon à tirer et la diffusion	2009-2010		24	
Objectif 4 : <i>Dépôt du RELF N-2 avant la fin de l'exercice N-1 - C(iii)3</i>	Action 4.1. <i>Adapter les lois et règlements pour accélérer les procédures</i>	fixer un délai pour la production des conclusions (par exemple inférieur à un mois)		ordonnance du président CS, ou modification de la loi 2004-20	décal de production des conclusions	2009, puis annuel	pm	30	Pas d'ordonnance (CS), pas de modification législative (voir composante 15)
Objectif 4 : <i>Dépôt du RELF N-2 avant la fin de l'exercice N-1 - C(iii)3</i>	Action 4.1. <i>Adapter les lois et règlements pour accélérer les procédures</i>	nommer un avocat général spécialisé sur les rapports de la CDC		ordonnance du président CS, ou modification de la loi 2004-07	date de nomination de l'avocat général	2009	pm	0	Pas d'ordonnance (CS), pas de modification législative (voir composante 15)
Objectif 5 : <i>Assurer un environnement de contrôle stable C(iv)1</i>	Action 5.1. <i>Voter le statut des membres de la CDC-Cour suprême</i>	Adoption du projet de loi déposé. Stabilisation de la situation des conseillers, Et perspectives de carrière pour les vérificateurs		vote de la loi-statut	date de promulgation de la loi	2009		0	pas de vote à l'AN
	Action 5.2. <i>Voter le statut des comptables publics</i>	définition de la responsabilité personnelle des comptables publics		vote de la loi-statut	date de promulgation de la loi	2009-2010		0	pas de vote à l'AN

Tableau 16 (suite) : Cadre légal et réglementaire cohérent - Conseiller Technique Juridique du Cabinet du Ministre

Objectifs	Actions	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MFCA)	Risques et Mitigation
Objectif 6 : <i>Créer une Cour des comptes - C(iv)1</i>	Action 6.1 <i>Création de la Cour des comptes</i>	Elaboration des textes (projets de modification de la constitution, loi organique, statuts, décret d'application)	.Installation du comité chargé de préparer les projets; .Assistance technique à l'élaboration de texte actualisés (experts: 3x5 jours)	première session de travail du comité exécution des missions d'expertise	date de production des projets de texte	2009-2011	Budget national pour le comité PTF pour l'expertise extérieure	10	
Objectif 7 : <i>Revue du cadre légal et réglementaire du système de comptabilité et de reddition des comptes, des standards et pratiques</i>	Pour mémoire: Compléter la réglementation des méthodes de travail DGTCP (cette activité est traitée dans la composante sur la comptabilité publique: activité 1.1)								
	Pour mémoire: adoption des textes réglementaires d'application des articles 73 et 74 de la loi 2004-20: définition de « l'état d'examen » (activité 2.2 de la composante « contrôle externe »								
Objectif 8 : <i>Clarification des fonctions du Ministre des finances en matière de prêts et dons</i>	Action 8.1. <i>Promulgation d'un décret autorisant uniquement le Ministre en charge des Finances à signer les accords de prêt et de dons</i>	Contrôle sur les engagements contractuels de l'Etat renforcé	Elaboration du décret (CAA et MEF)	Décret rédigé, promulgation par la Présidence	Application du décret	Janvier 2009 - Juin 2009	Budget Fonctionnement /CAA	0	Désaccord bloque promulgation du décret
TOTAL								378	

Composante 15 : Système électronique de gestion de l'information (SIGFIB, ASTER, SYDONIA)

Les systèmes électroniques de gestion de l'informatique sont de plus en plus présents dans le système de GFP béninois, traduction de l'effort de modernisation et d'adoption de nouvelles pratiques. Ainsi, pour permettre une amélioration nette de la performance de la GFP et des contrôles internes rapides et efficaces, les actions à entreprendre consisteront à :

- définir des standards et des normes pour les codes et les équipements ;
- créer les systèmes d'intégration (plateformes et autres types d'interface à définir par une étude) avec le développement du réseau de transmission des données, tant pour la communication interne que vers les usagers du MEF ; l'actualisation du schéma directeur des systèmes d'informations et l'adoption des standards et normes d'équipements. ;
- protéger l'intégrité des données et sécuriser leur conservation par un mécanisme de Disaster Recovery (récupération des données en cas de sinistre)

But: Améliorer la gestion des dépenses publiques par l'utilisation de systèmes électroniques de gestion de l'information financière en ligne afin d'améliorer la qualité des données et leur production à temps

Résultats attendus : Les systèmes électroniques de gestion de l'information sont interfacés ; un mécanisme de "Disaster Recovery" pour les données du MEF est créé ;

Intrants : DOI (une réunion mensuelle), 2 hommes semaines/mois.

Indicateurs : TDR DOI -Décret MEF -disponibilité des agents et recrutements si nécessaires -réunion mensuelles de coordination et compte rendu ; TDR -AO -Contrat -Restitution -Draft, -Schéma approuvé par Conseil des Ministres ; lieu alloué par MEF -AO lancé sur base APD -contrat signé -mécanisme mis en place (sécurité et autorisation définie par décret ministériel) ;

Résultats opérationnels : Etablissement des orientations claires pour le développement de leurs systèmes et leur interfaçage ; Schéma élaborée et approuvé, schéma appliqué pour la prise de décision et pour guider la préparation des budgets pour la réforme ; APD approuvé ; SunKWE en production (en exploitation).

Tableau 17: Système électronique de gestion de l'information (SIGFIB, ASTER, SYDONIA)

Objectif	Action	Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
Objectif 1 : Interfaçage des systèmes électronique de gestion de l'information	Action 1.1 Coordination et soutien aux activités des composantes utilisant des systèmes électronique de l'information	La DOI remplit un rôle de coordination entre les composantes et d'appui conseil pour s'assurer que les difficultés liées à l'échange de données entre systèmes sont résolues	DOI (une réunion mensuelle), 2 hommes semaines/mois	1- TDR DOI, 2-Décret MEF, 3-Disponibilité des agents et recrutements si nécessaires, 4-réunion mensuelles de coordination et compte rendu	Composantes établissent des orientations claires pour le développement de leurs systèmes et leur interfaçage	Jan 2009-Déc 2010	budget National	16	Coordination cruciale pour l'utilisation effective des données générées par les systèmes
	Action 1.2 Développement d'un schéma directeur pour les normes, standards des équipements et du réseau de transmission de données	Un schéma directeur de l'information définissant les norme et standards pour les données, leur transmission, leur archivage et le développement du réseau et d'un mécanisme de "disaster recovery" est approuvé et soutient le développement des systèmes	DOI, expertise internationale et nationale (2*4 h/m)	1-TDR, 2-AO, 3-Contrat, 4-Restitution, 5-Draft, 6-Schéma approuvé par Conseil des Ministres	Schéma élaborée et approuvé, schéma appliqué pour la prise de décision et pour guider la préparation des budgets pour la réforme	Janvier 2009-Décembre 2009	PTFs	120	DGB, DGTCP, Douanes, Impôts et DNMP/CNRMP associés, CF et IGF
Objectif 2. Création d'un mécanisme de "Disaster Recovery" pour les données du MEF	Action 2.1 Elaboration de l'Avant Projet Détaillé du Disaster Recovery	APD du mécanisme de "Disaster Recovery" élaboré et approuvé	DOI, expertise internationale 4h/m	1-TDR, 2-AO, 3-Contrat, 4-Draft, 5-APD approuvé	APD approuvé	Jan 2009-Déc 2009	PTFs	80	
	Action 2.2 Création du mécanisme de "Disaster Recovery"	Un mécanisme de "Disaster Recovery" est mis en place (lieu sécurisé, équipements, back-up, protection anti-feu, archivage, data recovery)	DOI	1- lieu alloué par MEF, 2-AO lancé sur base APD, 3-contrat signé, 4-mécanisme mis en place (sécurité et autorisation définie par décret ministériel)	SunKWE en production (en exploitation)	Janvier 2010-Décembre 2010	Budget National (lieu) et PTFs (installation)	360 ^{\$\$\$}	le mécanisme de Disaster Recovery est un point clé d'un système de GFP utilisant les systèmes électroniques de gestion de l'information
TOTAL								576	

^{\$\$\$} (PTFs) et coût emplacement à définir (Budget National)

Composante 16 : Coordination, suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre des actions de réforme

Tableau 18: Coordination, suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre des actions de réforme

Résultats Attendus	Intrants	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateur de Performance	Date Début & Fin	Source de Financement	Budget (MCFA)	Risques et Mitigation
<ul style="list-style-type: none"> - Les activités des composantes sont bien suivies et évaluées - Disponibilité et circulation de l'information bien assurées - Les rencontres périodiques sont bien organisées 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports de suivi et évaluation - Disponibilité des correspondances - Comptes rendus de réunions périodiques 	-		PTFs / budget National	642	
TOTAL						642	

Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi d'exécution du plan d'action

La responsabilité globale de la réforme relève principalement du Ministre en charge des finances. Il est aidé dans cette fonction par le Président de la Cour Suprême, le Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale qui doivent veiller à la bonne exécution des programmes qui relèvent de leur Institution.

Le cadre institutionnel retenu pour la coordination, la mise en œuvre et le suivi d'exécution du plan d'actions d'amélioration de la gestion des finances publiques (2009-2013) est simple et repose principalement sur les structures existantes. Certaines de ces structures bénéficieront de l'appui de personnes ressources pour jouer pleinement leur rôle. Le dispositif de mise en œuvre et de suivi d'exécution du plan d'action comprend une Unité de Gestion de la Réforme (UGR), un Comité National de Pilotage et un Comité Technique Mixte.

L'unité de gestion de la réforme

Pour effectuer le suivi de l'opérationnalisation du Plan d'Actions pour l'Amélioration du Système de Gestion des Finances Publiques, il sera créé *au* Ministère de l'Économie et des Finances, une Unité de Gestion de la Réforme (UGR). L'UGR aura la responsabilité de l'opérationnalisation du Plan d'Actions. Plus précisément, elle sera chargée de :

- la préparation des plans annuels d'opérations et de leurs budgets ;
- l'élaboration du plan de passation des marchés ;
- la coordination de la mise en œuvre de la réforme;
- la centralisation des rapports d'avancement produits par les structures d'exécution ;
- la production d'un rapport trimestriel sur l'état d'avancement de la réforme ;
- l'organisation des réunions du Comité National de Pilotage et du Comité Technique Mixte.

Pour exécuter sa mission, l'UGR sera dotée d'une équipe composée de neuf (09) cadres y compris le Responsable de l'Unité de gestion. Le personnel sera recruté sur la base des compétences requises. Le Responsable sera choisi parmi les Cadres ayant une grande maîtrise du Système de Gestion des Finances Publiques (SGFP) et l'autorité nécessaire pour la conduite de la réforme.

Le tableau ci-après présente, par compétence, le personnel devant animer l'Unité de Gestion :

Tableau 2 : Personnel devant animer l'Unité de Gestion de la Réforme

<i>Postes</i>	<i>Corps</i>	<i>Catégories</i>
Responsable de l'UGR	Economiste/ Administrateur des Finances	A1
Chargés d'études de l'UGR	Economiste/ Administrateur des Finances	A1
Spécialiste des régies financières	Inspecteur du trésor et des impôts	A
Spécialiste de la chaîne de dépenses	Attaché des services financiers	A
Spécialiste des organes de contrôle	Attaché des services financiers ou attaché des services administratifs option administration générale ou auditeur	A
Spécialiste en passation de marché	Attaché des services administratifs option administration générale ou attaché services financiers	A
Régisseur	Attaché des services financiers ou attaché des services administratifs option administration Générale	A
Comptable	Contrôleur des services financiers	B
Secrétaire	Attaché des services administratifs option secrétariat de direction	A

Le comité national de pilotage

Le **Comité National de Pilotage** (CNP) regroupera toutes les structures d'exécution du Plan d'actions. Il regroupera principalement les directions techniques ou structures des Institutions qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les actions retenues dans le plan d'actions conformément au calendrier arrêté. Le Comité National de Pilotage (CNP), sous la direction du Ministre de l'Économie et des Finances, aura la responsabilité :

- d'examiner et de valider les rapports trimestriels d'avancement de la réforme, préparés par l'Unité de Gestion ;

- de recenser les problèmes spécifiques rencontrés par les Structures dans la mise en œuvre de la réforme et y apporter des solutions ;
- de trouver des solutions à toutes autres difficultés de nature à compromettre l'avancement de la réforme ;
- d'examiner et de valider les points semestriels d'avancement de la réforme à présenter en Conseil des Ministres par le Ministre de l'Économie et des Finances.

Le rapport trimestriel sur l'état d'avancement de la réforme, validé par le Comité National de Pilotage, fera l'objet de discussions au sein du Comité Technique Mixte, avant d'être présenté à la rencontre trimestrielle de dialogue avec les PTF.

L'Unité de Gestion est l'organe d'exécution du Comité National de Pilotage. Chaque direction ou Institution nommera un point focal dans le but de faciliter les échanges avec cette dernière.

Le comité technique mixte

Le **Comité Technique Mixte** est la structure d'orientation de la réforme. Il est composé des structures impliquées dans la mise en œuvre des réformes et du groupe des PTF soutenant la réforme. Le Comité Technique Mixte se réunit une fois par trimestre pour apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes, discuter du rapport d'avancement et valider les actions qui sont prises pour améliorer l'efficacité des réformes en cours. En début d'année, le Comité Technique Mixte examine le plan de travail annuel de la réforme soumis par l'UGR ainsi que les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Synthèse du rôle et des responsabilités des organes

Unité de Gestion de la Réforme :

- ✓ Préparation des plans annuels d'opérations et de leurs budgets,
- ✓ Elaboration du plan de passation des marchés ;
- ✓ Coordination de la mise en œuvre de la réforme ;

- ✓ Centralisation de rapports d'avancement produits par les structures d'exécution ;
- ✓ Production des rapports trimestriels synthèse sur l'état d'avancement de la réforme ;
- ✓ Organisation des réunions du Comité National de Pilotage et du Comité Technique Mixte ;
- ✓ Préparation des comptes-rendus des réunions de ces comités.

Structures d'Exécution:

- ✓ Préparation des plans annuels d'opérations de la réforme et des budgets associés pour la structure à transmettre à l'UGR ;
- ✓ Elaboration du plan de passation des marchés ;
- ✓ Conduite de la réforme au niveau de la Structure ;
- ✓ Rédaction du rapport d'avancement trimestriel de la réforme au niveau de la structure ;
- ✓ Participation aux réunions du Comité National de Pilotage (CNP) et Comité Technique Mixte (CTM).

Comité National de Pilotage:

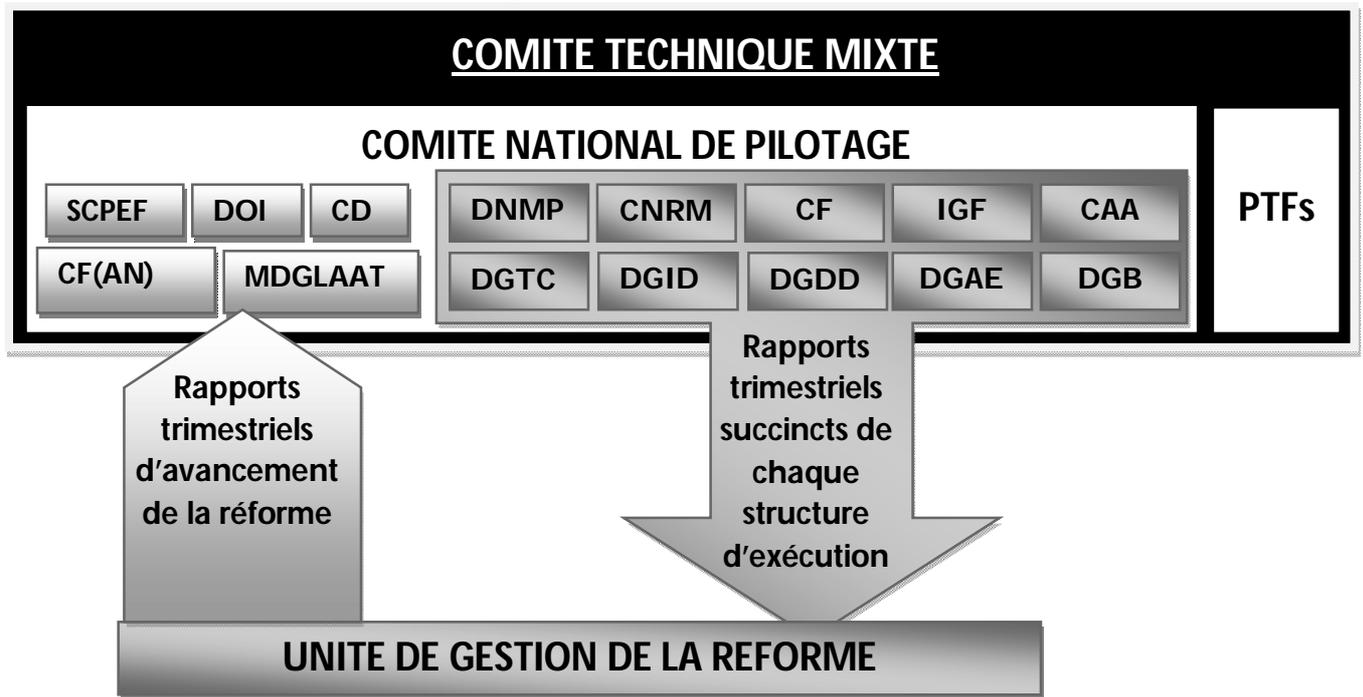
- ✓ Examen et validation des rapports trimestriels synthèse d'avancement ;
- ✓ Recensement et apport de solutions aux problèmes spécifiques des structures d'exécution ;
- ✓ Apport de solutions à toutes autres difficultés pouvant compromettre l'avancée de la réforme ;
- ✓ Examiner et valider les points semestriels de la réforme à présenter en Conseil des Ministres par le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- ✓ Production des rapports trimestriels synthèse sur l'état d'avancement de la réforme au sein de chaque structure d'exécution ;

Comité Technique Mixte:

- ✓ Appréciation du plan de travail annuel de la réforme et du budget associé ;
- ✓ Evaluation trimestrielle de l'état d'avancement de la réforme ;
- ✓ Décision sur les nécessités en matière d'assistance technique ou autres appuis non prévus initialement ;
- ✓ Structure d'orientation de la réforme.
- ✓ Discussion sur toutes autres questions relatives à la mise en œuvre efficiente de la réforme.

L'architecture du cadre institutionnel de coordination et de mise en œuvre du Plan d'actions est présentée à la figure 1 ci-après :

Figure 1: Le cadre Institutionnel



Annexes

A1 : Estimation du Coût de la réforme

N° de composantes	Libellé de la composante	Montants (indicatifs) en KFCFA
1	Politiques Macro-économiques et Fiscales, Planification	239000
2	Formulation du Budget	547200
3	Préparation du budget	5500
4	Exécution budgétaire	462900
5a	Collecte des Revenus - Direction Générale des Douanes	11405200
5b	collecte des revenus - Impôts et Domaines	11610500
6	Mobilisation des Ressources Extérieures et Gestion de la Dette Publique Extérieure et Obligataire - CAA	120000
7	Solde et Pension	825000
8a	Passation des Marchés Publics - DNMP	473000
8b	Passation des marchés publics - CNRMP	946000
9	Comptabilité Publique et reddition des comptes	2401000
10	Contrôle interne	2171000
11	Contrôle Externe	611000
12	Contrôle législatif	20000
13	Capacité de Formation - Direction des Ressources Humaines et Centres de Formation	497000
14	Cadre légal et réglementaire cohérent - Conseiller Technique Juridique du Cabinet du Ministre	378000
15	Développement et sécurisation des systèmes d'information	576000
16	Coordination, suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre des actions de réforme	642000
TOTAL		33930300

A2 : Liste des personnes et des institutions ayant contribué à l'élaboration du plan d'actions

(Pour mémoire)